

Comptes administratifs 2024

Rapport d'analyse



**Roi
Morvan**
Communauté

Sommaire

Partie 1 : Analyse des résultats du budget principal	4
Partie 2 : La section de fonctionnement	6
I. Les recettes.....	6
a) <i>La fiscalité</i>	7
b) <i>Les dotations et les subventions de fonctionnement</i>	10
c) <i>Le produit des régies</i>	14
d) <i>Les autres produits de gestion</i>	15
II. Les dépenses.....	16
a) <i>Les charges à caractère général</i>	17
b) <i>Les charges de personnel</i>	20
c) <i>Les autres charges de gestion courante</i>	23
d) <i>Les charges financières</i>	25
e) <i>Les charges exceptionnelles et les provisions</i>	25
f) <i>Les relations avec les communes membres</i>	26
Partie 3 : L'évolution de la situation financière et des ratios financiers	27
Partie 4 : La section d'investissement	29
I. Les recettes.....	29
II. Les dépenses.....	30
Partie 5 : Les budgets annexes	36
I. Le budget « zones d'activités ».....	37
a) <i>Le fonctionnement</i>	38
b) <i>L'investissement</i>	38
II. Le budget « immobilier d'entreprises »	39
a) <i>Le fonctionnement</i>	39
b) <i>L'investissement</i>	40
III. Le budget autonome SPANC.....	42
a) <i>Le fonctionnement</i>	42
b) <i>L'investissement</i>	43
Le résultat cumulé (budget principal + budgets annexes)	45

Au cours de l'année N, le Président, dit aussi « **ordonnateur** »

- règle les dépenses en émettant des mandats
- encaisse les recettes en émettant des titres.

Ces documents, accompagnés des pièces justificatives, sont transmis au Comptable Public de la Trésorerie Publique (TP) chargé du contrôle et de l'exécution des opérations comptables.

Au début de l'année N+1, le Président va dresser le récapitulatif exact de toutes les écritures effectuées en année N dans un document appelé **Compte administratif**.

De son côté, le Comptable Public rédige le récapitulatif de toutes les opérations qu'il a effectuées au cours du même exercice dans un document appelé **Compte de gestion**.

Ces documents servent à vérifier l'exactitude et la légalité des opérations. Ils sont le garant de la bonne gestion de la structure, par le Président, Ordonnateur, et par le Comptable public, exécuteur des opérations. Ces documents peuvent faire l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Ces deux documents servent aussi à établir le résultat de l'année N pour permettre à RMCom de décider de l'**affectation des résultats** en année N+1.

Les opérations passées sont constituées d'écritures réelles et d'écritures d'ordre.

Opérations réelles : opérations qui donnent lieu à encaissement ou à décaissement des fonds. Les sommes transitent par le compte au Trésor Public et impactent nos réserves.

Exemple : dépenses de personnel ou recettes fiscales perçues.

Opérations d'ordre : opérations qui ne donnent pas lieu à encaissement ou à décaissement. Elles s'équilibrent avec une autre opération d'ordre. Elles restent internes à la collectivité.

Exemple : dotations aux amortissements des immobilisations.

Le principe de la dotation aux amortissements nous impose de prévoir en section investissement les sommes nécessaires au renouvellement de nos immobilisations et donc de trouver des ressources pérennes pour les financer.

En reprenant toutes les recettes encaissées et les dépenses émises, le compte administratif de l'année N-1 laisse apparaître, section par section, le résultat de l'exercice considéré.

Quel qu'il en soit, il doit impérativement être inscrit lors de la préparation du budget prévisionnel de l'année N.

Le résultat de l'exercice de l'année N-1 est à reporter :

- En recettes de fonctionnement N s'il s'agit d'un excédent de fonctionnement
- En recettes d'investissement N s'il s'agit d'un excédent d'investissement
- En dépenses de fonctionnement N s'il s'agit d'un déficit de fonctionnement
- En dépenses d'investissement N s'il s'agit d'un déficit d'investissement

Au final, **le résultat reporté est constitué par le cumul des résultats des exercices des années antérieures** : il s'agit de **réserves** s'il est positif **ou** d'un **déficit** s'il est négatif.

Partie 1 : Analyse des résultats du budget principal

L'exécution du budget principal 2024, peut se présenter de la manière suivante :

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2023/CA 2024
Fonctionnement	Recettes de fonctionnement	15 878 561 €	16 752 239 €	17 514 018 €	4,55%
	Dépenses de fonctionnement	15 050 951 €	15 701 339 €	16 784 342 €	6,90%
	Résultat de l'exercice	827 611 €	1 050 900 €	729 676 €	-30,57%
	Résultat reporté	3 622 028 €	3 622 028 €	3 622 028 €	0,00%
	Résultat de clôture	4 449 639 €	4 672 929 €	4 351 704 €	-6,87%
Investissement	Recettes d'investissement	1 156 457 €	2 216 012 €	3 021 606 €	36,35%
	Dépenses d'investissement	2 118 543 €	3 240 542 €	2 826 866 €	-12,77%
	Résultat de l'exercice	- 962 085 €	- 1 024 530 €	194 740 €	-119,01%
	Résultat reporté	3 301 094 €	2 339 009 €	1 314 478 €	-43,80%
	Résultat de clôture	2 339 009 €	1 314 478 €	1 509 219 €	14,82%
Total	Recettes totales	17 035 018 €	18 968 251 €	20 535 624 €	8,26%
	Dépenses totales	17 169 493 €	18 941 881 €	19 611 208 €	3,53%
	Résultat global de l'exercice	- 134 475 €	26 370 €	924 416 €	3405,59%
	Résultat global reporté	6 923 122 €	5 961 037 €	4 936 507 €	-17,19%
	Résultat global de clôture	6 788 648 €	5 987 407 €	5 860 922 €	-2,11%

Au 31 décembre 2024, la section de fonctionnement a enregistré un montant de 17 514 018 € de recettes totales pour 16 784 342 € de dépenses totales soit un excédent de 729 676 €. Le résultat de fonctionnement diminue en 2024 du fait des opérations d'amortissement comptabilisées au cours de l'exercice. En effet, en comparant les résultats réels, nous constatons une évolution légèrement positive en 2024.

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2023/CA 2024
Fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	15 631 629 €	16 422 532 €	17 387 510 €	5,88%
	Dépenses réelles de fonctionnement	14 181 732 €	14 760 267 €	15 695 123 €	6,33%
	Résultat réel de l'exercice	1 449 897 €	1 662 265 €	1 692 387 €	1,81%
	Résultat reporté	3 622 028 €	3 622 028 €	3 622 028 €	0,00%
	Recettes d'ordre de fonctionnement	246 932 €	329 707 €	126 508 €	-61,63%
	Dépenses d'ordre de fonctionnement	869 218 €	941 072 €	1 089 220 €	15,74%
	Résultat de clôture	4 449 639 €	4 672 929 €	4 351 704 €	-6,87%

Evolution du résultat de fonctionnement depuis 2013



Comme le montre le graphique ci-dessus, le résultat de fonctionnement a diminué sur la période 2013-2020 pour se redresser ensuite jusqu'en 2023. Comme expliqué précédemment, l'inversion de la courbe en 2024 est due aux opérations d'ordre qui ont pesé sur la section de fonctionnement.

Quant à l'investissement, le résultat de l'exercice est excédentaire à hauteur de 194 740 €. Le report du résultat cumulé en 2024 d'un montant de 1 314 478 € fixe l'excédent de clôture à **1 509 219 €**.

Ce résultat est principalement dû aux opérations d'ordre qui viennent créditer la section d'investissement, aux subventions perçues pour les travaux de la ressourcerie achevés en 2023 et aux programmes d'investissements qui n'ont pu être exécutés au cours de l'exercice 2024.

Restes à réaliser 2024

Le montant des restes à réaliser s'élève à 1 077 311.40 € en dépenses et à 71 670.00 € en recettes soit un besoin de financement de **1 005 641.40 €**.

Les restes à réaliser correspondent en investissement :

- aux dépenses engagées¹ (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, des contrats d'emprunts ou de réservation de crédits...).

Ils sont **intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif**, et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

L'état des restes à réaliser est établi par l'ordonnateur en vue d'être annexé au compte administratif N-1 pour justifier le solde d'exécution de la section d'investissement à reporter au budget primitif de l'année N.

Les restes à réaliser constatés au compte administratif N-1 doivent être repris à l'identique dans le budget primitif N.

Au titre du contrôle budgétaire, le préfet doit contrôler la sincérité des restes à réaliser N-1, en tant qu'éléments constitutif de l'équilibre du budget primitif de l'année N.

Il convient également de bien distinguer les restes à réaliser, des crédits annulés en fin d'exercice, qui n'ont pas fait l'objet d'un engagement juridique ou qui ne représentent pas une recette certaine, et qui devront être à nouveau votés par l'assemblée délibérante s'ils sont inscrits au budget primitif de l'année N.

¹ Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).

• Marchés autres qu'à bons de commande : c'est le montant global du marché non mandaté au 31 décembre qui doit être pris en compte au titre des RAR.

• Marchés à bons de commande : c'est le montant non mandaté au 31 décembre du bon de commande qui doit être pris en compte au titre des RAR et non le montant global du marché à bon de commande.

Partie 2 : La section de fonctionnement

I. Les recettes

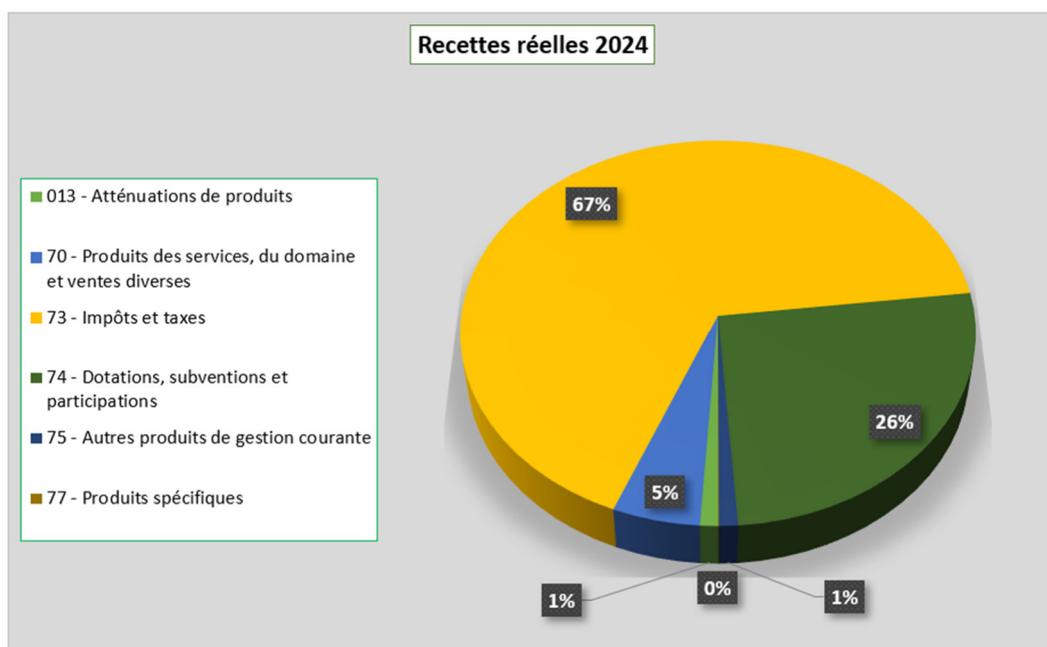
Recettes réelles de fonctionnement 2024	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2024	CA 2024	Taux
013 - Atténuations de produits	154 354,33 €	193 170,02 €	100 000 €	177 163,90 €	177,16%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	759 415,47 €	848 000,52 €	834 664 €	880 939,05 €	105,54%
73 - Impôts et taxes	10 411 290,98 €	10 870 765,42 €	11 633 076 €	11 647 333,10 €	100,12%
74 - Dotations, subventions et participations	4 274 034,88 €	4 463 721,29 €	4 273 068 €	4 483 278,26 €	104,92%
75 - Autres produits de gestion courante	2 186,55 €	46 875,10 €	2 400 €	190 395,56 €	7933,15%
77 - Produits spécifiques	30 346,92 €	- €	- €	8 400,00 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES	15 631 629 €	16 422 532 €	16 843 208 €	17 387 509,87 €	103,23%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	246 932,05 €	329 706,83 €	139 800 €	126 507,86 €	90,49%
TOTAL GENERAL DES RECETTES	15 878 561 €	16 752 239 €	16 983 008 €	17 514 017,73 €	103,13%

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 17 387 509.87 € en 2024 contre 16 843 208 € en 2023. Le taux de réalisation de l'exercice est de 103.23 %.

Entre 2023 et 2024, l'évolution des recettes réelles est retracée dans le tableau suivant :

Evolution des recettes réelles de fonctionnement 2023/2024	
013 - Atténuations de produits	- 16 006 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	32 939 €
73 - Impôts et taxes	776 568 €
74 - Dotations, subventions et participations	19 557 €
75 - Autres produits de gestion courante	143 520 €
77 - Produits spécifiques	8 400 €
Evolution du total des recettes réelles 2023/2024	964 978 €

Le graphique ci-dessous fournit la répartition des recettes réelles pour l'exercice 2024 :



a) La fiscalité

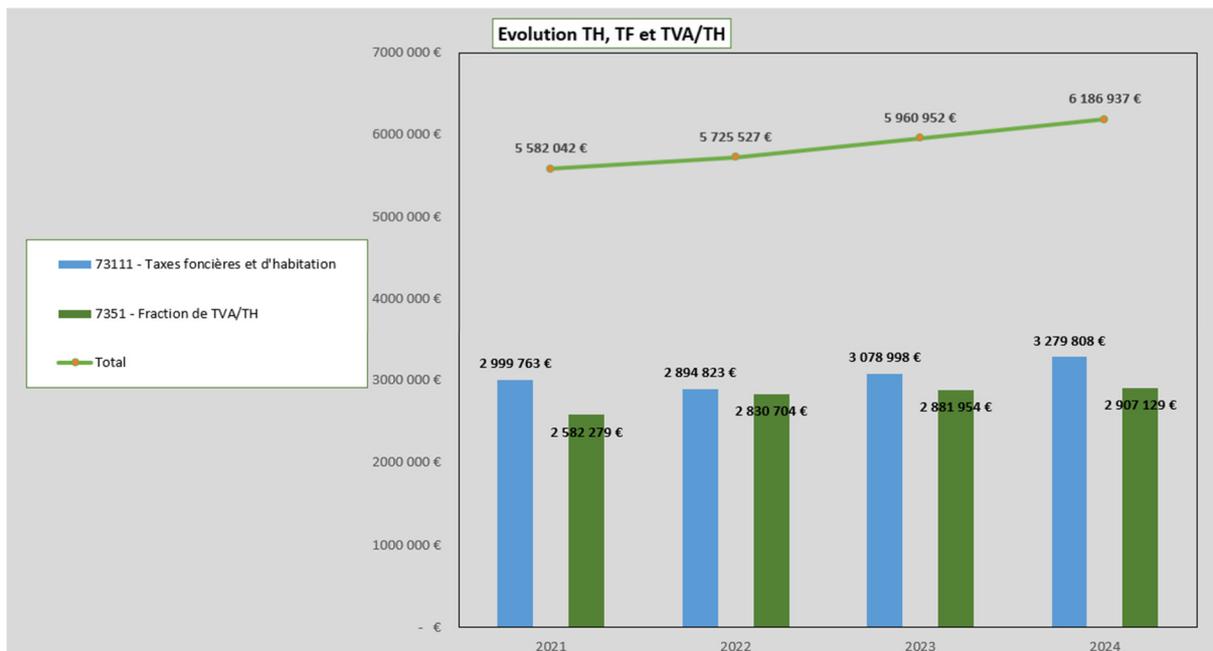
La suppression de la taxe d'habitation a conduit l'Etat à versé une fraction de TVA en compensation de cette perte de recette fiscale depuis l'exercice budgétaire 2021. Cette compensation est revue chaque année et son dynamisme dépend des recettes de TVA réellement perçues par l'Etat. Ainsi, nous pouvons constater une hausse de 25 175 € en 2024.

Par ailleurs, sur les états des rôles généraux transmis par les services fiscaux la taxe sur le foncier bâti a augmenté de 4.35 % en 2024 du fait de l'évolution des bases physiques et de l'évolution de la valeur des bases du foncier bâti. Ainsi, la TF passe de 1 074 851 € à 1 121 675 € sur ces rôles généraux.

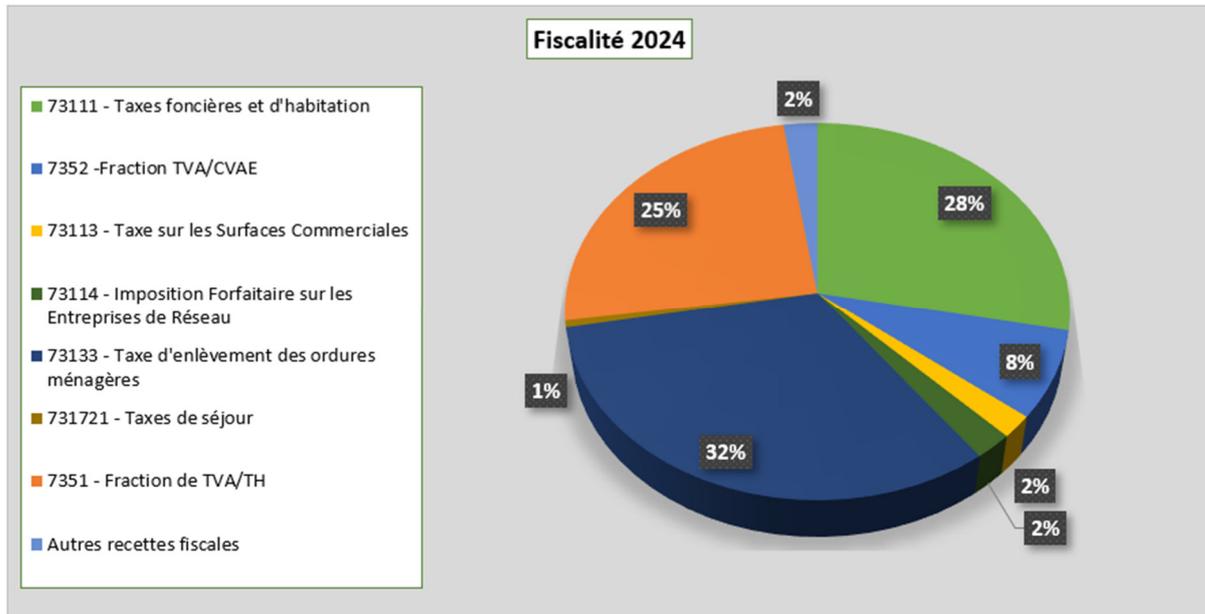
Le graphique ci-dessous intègre une augmentation des taxes foncières (TFB, TFNB et CFE) et d'habitation perçues qui est due au dynamisme des bases fiscales concernant le foncier pour un montant de 200 810 €.

La recette globale générée par les taxes foncières et d'habitation, la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la fraction de TVA/TH s'est élevée à 6 186 937 € en 2024.

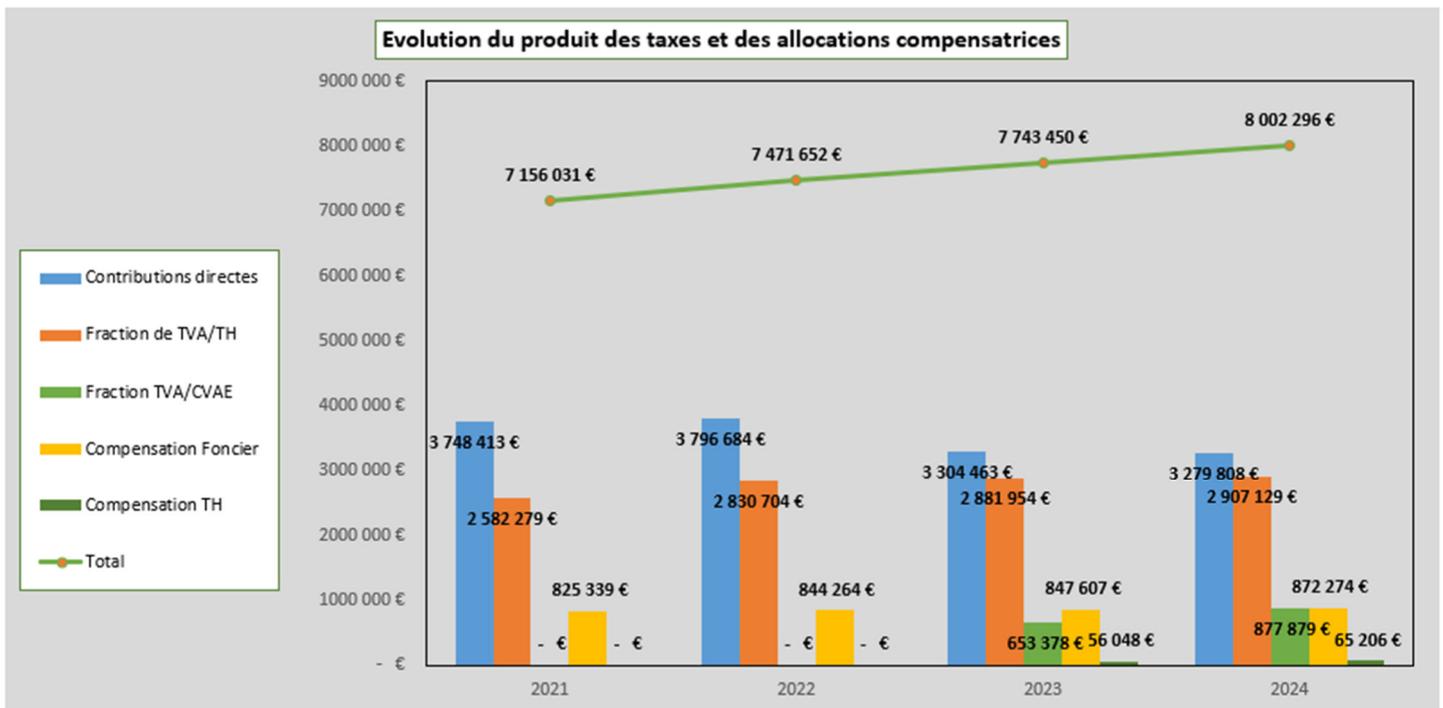
L'augmentation de produit d'un montant de 225 985 €, constatée entre 2023 et 2024, correspond au dynamisme des bases fiscales et à la hausse de la fraction de TVA/TH versée par l'Etat en compensation de la perte de la taxe d'habitation. Ce montant intègre également le FNGIR, soit 657 224 €.



Au produit fiscal acquitté par les contribuables, il faut adjoindre la fraction de TVA qui vient compenser les pertes de recettes liées à la suppression de la taxe d'habitation. Il convient également d'ajouter à ce produit la compensation par l'Etat de la suppression de la CVAE avec le versement d'une fraction de TVA dite TVA/CVAE. Les autres recettes liées à la fiscalité locales sont composées de la TEOM, de l'IFER, de la TASCOM, de la taxe de séjour et du FPIC notamment.



Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution des contributions directes et des compensations versées par l'Etat soit en allocations compensatrices soit en fraction de TVA. Les produits versés directement par l'Etat prennent une part de plus en plus importante dans les recettes de Roi Morvan Communauté.



Les recettes fiscales et allocations compensatrices sont à nuancer dans la mesure où Roi Morvan Communauté est contributeur au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Il s'agit d'un fonds destiné à couvrir les pertes éventuelles liées à la réforme de la taxe professionnelle de 2010. Ce montant est fixe et s'opère par un prélèvement sur les recettes fiscales. Il s'élève à 657 224 € et vient donc atténuer le produit fiscal. Ainsi, en intégrant le FNGIR la recette fiscale nette s'élève à 7 345 072 € en 2024.

Quant aux autres recettes fiscales perçues, elles peuvent se résumer dans le tableau suivant :

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024	
					Montant	%
Produit TEOM	2 927 202 €	3 033 919 €	3 241 853 €	3 752 744 €	510 891 €	15,76%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	748 650 €	901 861 €	225 465 €	- €	225 465 €	-100,00%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	165 711 €	195 551 €	199 110 €	224 698 €	25 588 €	12,85%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	185 668 €	207 882 €	237 091 €	260 237 €	23 146 €	9,76%
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)	282 105 €	289 282 €	267 488 €	250 970 €	16 518 €	-6,18%
Taxes de séjour	48 485 €	50 833 €	71 346 €	68 528 €	2 818 €	-3,95%
Autre impôts	15 599 €	5 891 €	11 157 €	22 623 €	11 466 €	102,77%
TOTAL avec TEOM	4 373 420 €	4 685 219 €	4 253 510 €	4 579 800 €	326 290 €	7,67%
TOTAL sans TEOM	1 446 218 €	1 651 300 €	1 011 657 €	827 056 €	184 601 €	-18,25%

Le volume total des autres taxes s'est élevé à 4 579 800 € en 2024 soit une hausse de 7.67 % par rapport à 2023 notamment du fait de la hausse de l'IFER, de la taxe de séjour et de la TEOM.

Les recettes issues de la TEOM sont en augmentation de 15.76% du fait de leur indexation sur la valeur des bases locatives et de la hausse de cette taxe décidée par le conseil communautaire en 2024.

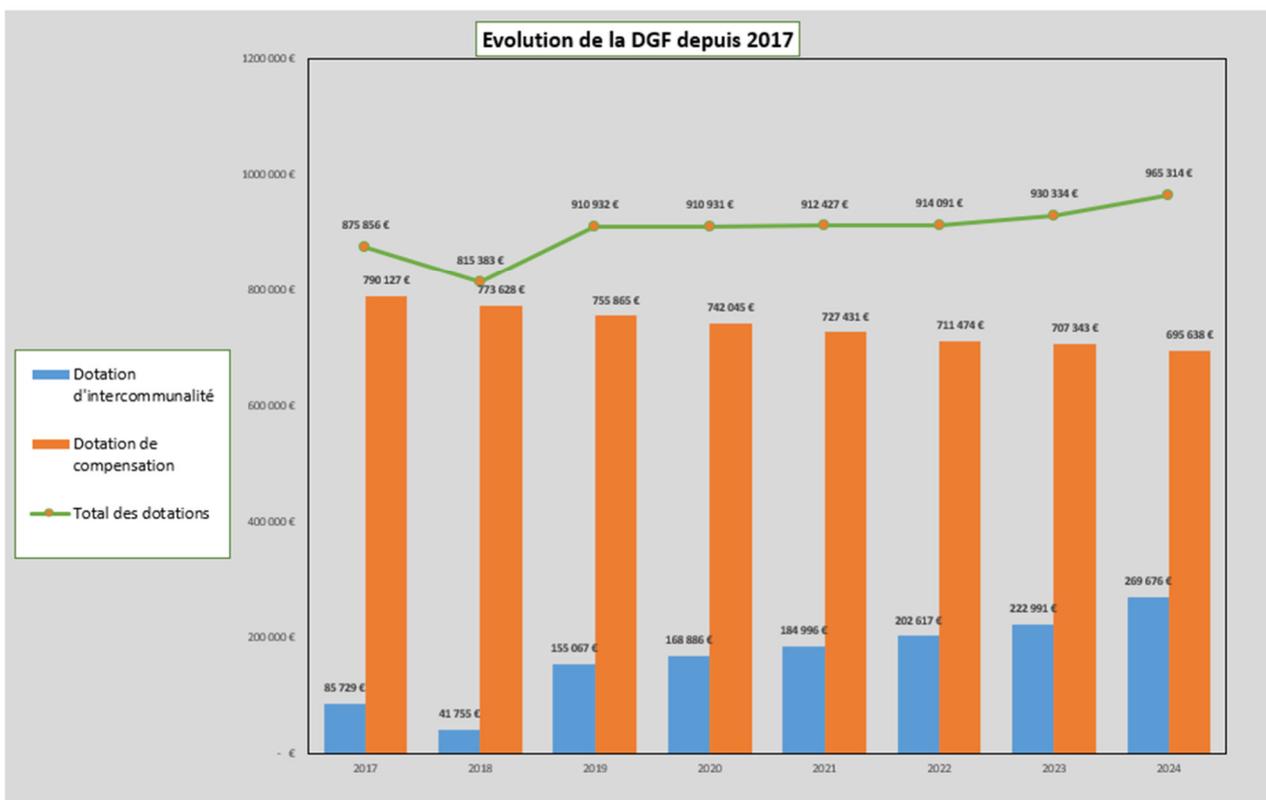
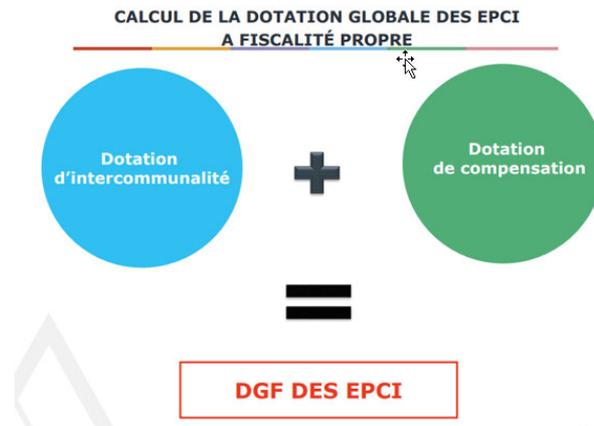
Le montant de la CVAE est nul en 2024 car pour la première année elle est entièrement compensée par une fraction de TVA.

Nous constatons une légère érosion du FPIC et de la taxe de séjour qui diminue respectivement de 6.18% et de 3.95%.

b) Les dotations et les subventions de fonctionnement

1° La Dotation Globale de Fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement des EPCI comprend une dotation de compensation (correspond à l'ancienne compensation « part salaires » et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de DCTP² subies entre 1998 et 2001) et une dotation d'intercommunalité (critères : population, coefficient d'intégration fiscale, potentiel fiscal).



La contribution au redressement des finances publiques a lourdement pénalisé Roi Morvan Communauté comme bon nombre de collectivités et d'EPCI. Entre 2013 et 2018, l'effort demandé à l'ensemble des collectivités du pays a généré une baisse des dotations, dont 816 315€ pour Roi Morvan Communauté. Entre 2018 et 2019, Roi Morvan Communauté a cependant perçu 95 000 € de plus et bénéficie d'une très légère hausse depuis 2021.

² Dotation de compensation de la taxe professionnelle

En 2019, la dotation d'intercommunalité a fait l'objet d'une réforme, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que des montants en euros/habitant dépendants de la catégorie juridique de l'EPCI.

Dans ce cadre, il y a eu une réalimentation pour les EPCI qui avaient une dotation nulle ou inférieure à 5 euros par habitant en 2018 et dont le potentiel fiscal n'était pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des EPCI de sa catégorie.

Ce mécanisme de réalimentation de la dotation d'intercommunalité, introduit par la loi de finances pour 2019, s'appliquera désormais chaque année.

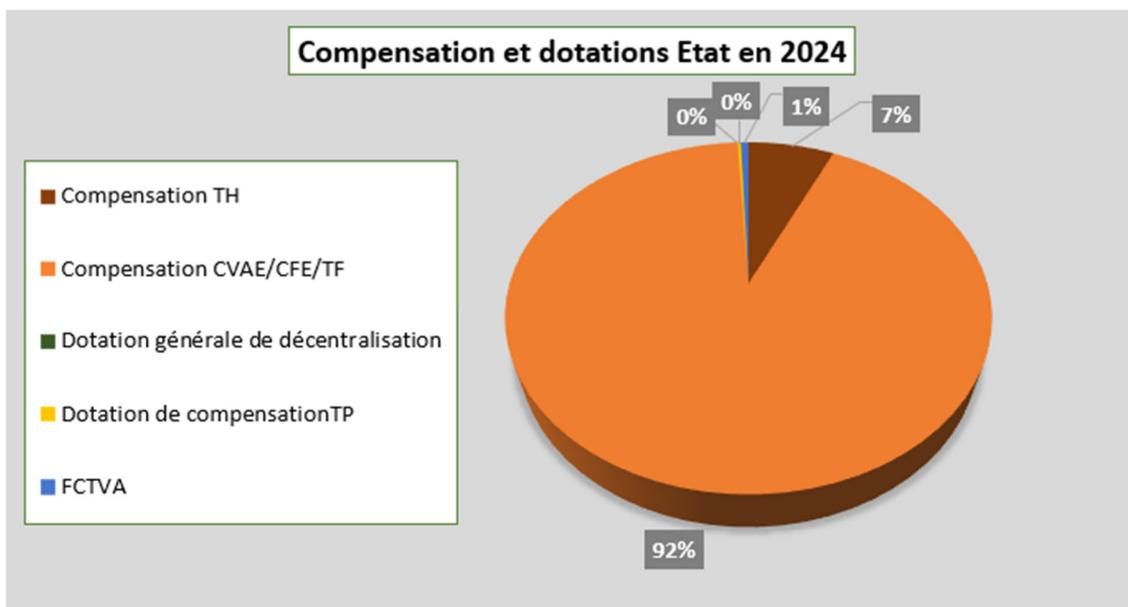
Le montant de DGF augmente ainsi légèrement en 2024, du fait de cette dotation d'intercommunalité, et s'élève à 965 314 € en 2024 contre 930 334 € en 2023.

2° Les compensations et dotations de l'Etat

Les réformes fiscales successives ont amené l'Etat à compenser des recettes fiscales de l'EPCI. Le tableau ci-dessous permet ainsi de constater les montants compensés par l'Etat au titre de la TH, de la CVAE et des impôts fonciers. Il comprend également le FCTVA perçu en section de fonctionnement :

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024	
					Montant	%
Compensation TH	- €	- €	56 048 €	65 206 €	9 158 €	16,34%
Compensation CVAE/CFE/TF	825 339 €	844 264 €	847 607 €	872 274 €	24 667 €	2,91%
Dotation générale de décentralisation	- €	21 000 €	15 229 €	- €	15 229 €	-100,00%
Dotation de compensation TP	- €	- €	8 093 €	2 419 €	5 674 €	-70,11%
FCTVA	8 133 €	1 792 €	6 004 €	5 734 €	271 €	-4,51%
TOTAL	833 472 €	867 056 €	932 982 €	945 633 €	12 651 €	1,36%

Le diagramme vient compléter ce tableau, montrant que les compensations de l'Etat au titre de la fiscalité locale représentent les ressources majoritaires dans ces compensations et dotations autres que la DGF.



3° Les aides au titre des services de Roi Morvan Communauté

Roi Morvan Communauté perçoit également des subventions pour le fonctionnement de certains de ses services qui sont synthétisées ci-dessous :

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024	
					Montant	%
Remboursement des contrats aidés	273 657,74 €	453 490,66 €	476 120,89 €	570 980,67 €	94 860 €	19,92%
Subventions Région	138 533,81 €	204 834,43 €	211 837,46 €	171 949,64 €	- 39 888 €	-18,83%
Subventions Département et FSE	48 948,94 €	77 329,59 €	171 096,33 €	200 041,30 €	28 945 €	16,92%
Contributions communes membres	110 511,66 €	124 796,04 €	130 076,66 €	136 201,10 €	6 124 €	4,71%
Autres organismes (CAF, MSA...)	1 359 346,62 €	1 623 059,49 €	1 610 290,30 €	1 489 370,70 €	- 120 920 €	-7,51%
TOTAL	1 930 999 €	2 483 510 €	2 599 422 €	2 568 543 €	- 30 878 €	-1,19%

Le volume de ces participations est en baisse de 1.19 % passant de 2 599 422 € en 2023 à 2 568 543 € en 2024.

Les remboursements de contrats aidés concernent notamment les Chantiers nature et patrimoine et la Ressourcerie. Ils sont également constitués de l'ensemble des aides au poste sollicitées par Roi Morvan Communauté pour le recrutement de chargés de mission ou de personnel pour des postes spécifiques. Ainsi, ces aides concernent les postes suivants :

- Chargée de mission mobilité/habitat ;
- Chargée de mission Petites Villes de Demain ;
- Chargé de mission Territoire Economie en Ressources ;
- Chargé de mission planification énergétique ;
- Chargée de mission développement culturel ;
- Chargé de mission transfert de l'assainissement collectif ;
- Conseiller numérique France Service ;
- Référent inclusion.

La baisse des subventions de la Région est principalement liée à la fin du versement de la subvention pass commerce en section de fonctionnement, le produit passe en effet de 36 607 € en 2023 à 3 750 € en 2024. Cette subvention perçue par Roi Morvan au titre du Pass Commerce est dorénavant inscrite en recette d'investissement. La diminution tient également à la baisse de 5 000 € au titre du transport scolaire.

La contribution des communes membres est en légère hausse du fait de la refacturation en année pleine du contrat d'assistance juridique aux communes qui ont adhéré à ce service et du financement de la chargée de mission PVD par les 3 communes concernées.

L'augmentation des participations du Département est due principalement à la hausse des aides perçues pour les chantiers d'insertion, 17 141 € supplémentaires pour le Ressourcerie et 5 156 € pour le Chantier Nature et Patrimoine.

Par ailleurs, le Département a apporté son soutien financier au développement de la base nautique à hauteur de 12 708 € en 2024 contre 6 000 € en 2023.

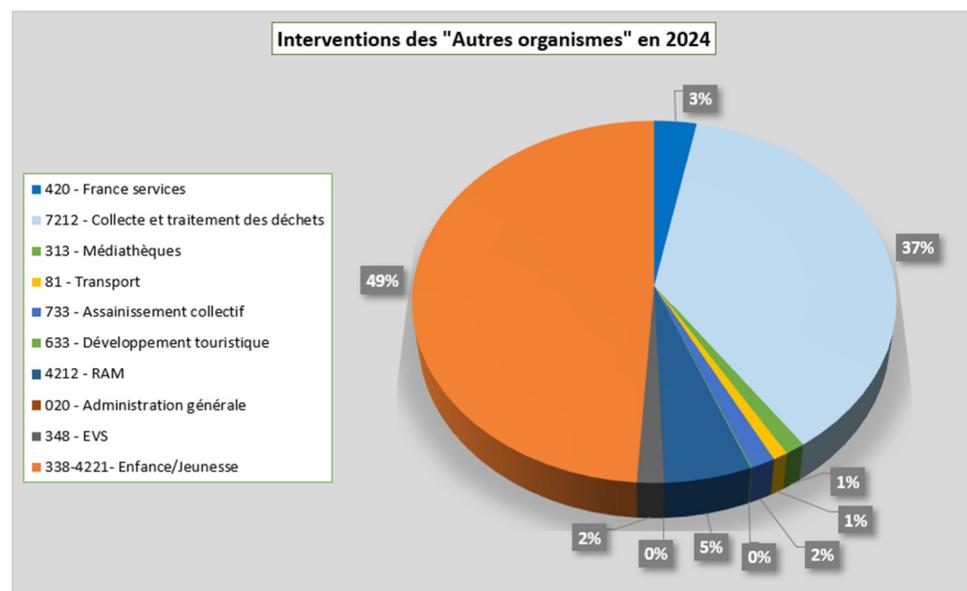
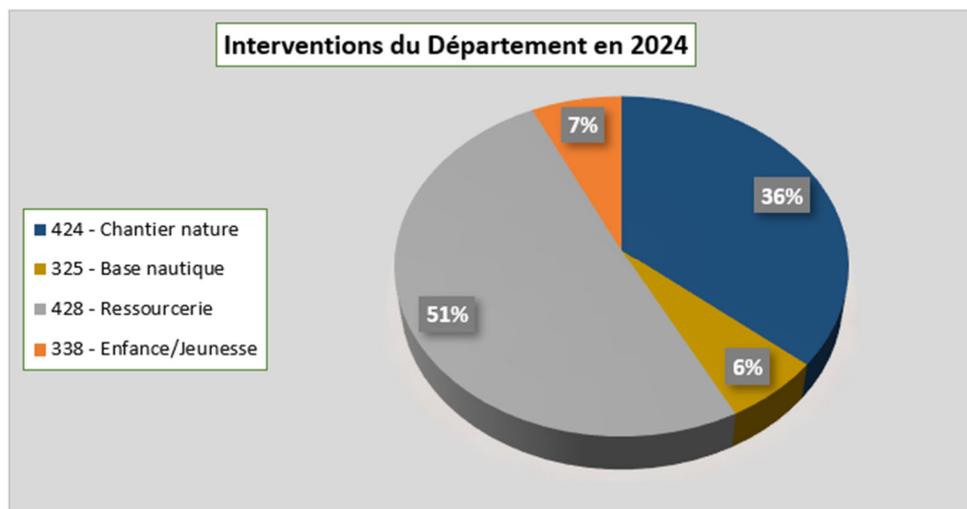
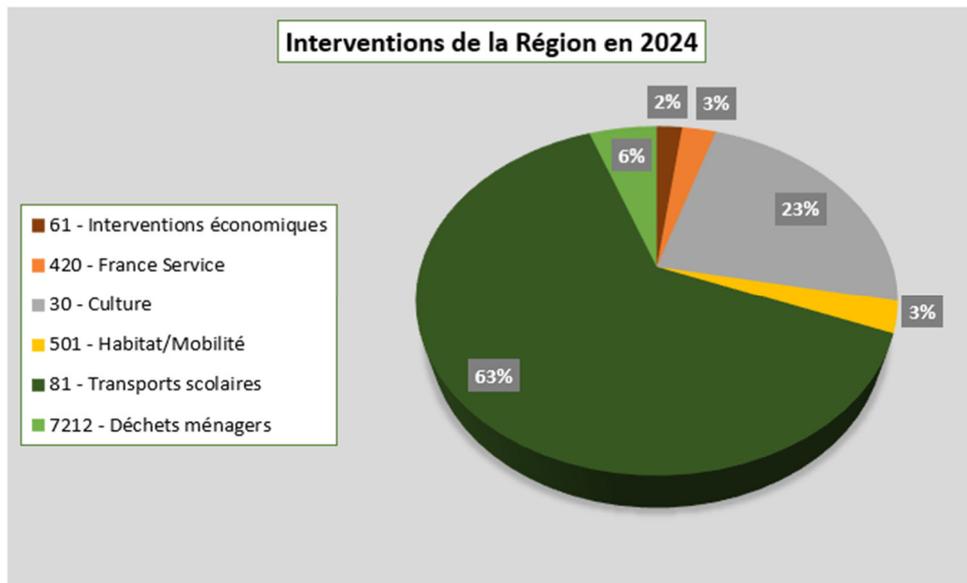
Les aides départementales à la jeunesse sont quant à elles stables.

Concernant les autres organismes, la baisse des produits est principalement liée au service enfance jeunesse et donc aux aides versées au cours de l'exercice par la CAF et la MSA. Pour ces 2 organismes, les recettes sont en diminution de 346 145 € en 2024. Ce sont les soldes des contrats enfance/jeunesse 2022 perçus en 2023 qui pèsent particulièrement puisque ces soldes versés en 2023 représentaient 271 184 €. Or, aucun solde des contrats enfance/jeunesse 2023 n'a été versé en 2024.

Par ailleurs, une subvention exceptionnelle de 17 115 € de la CAF a été perçue en 2023 pour l'étude de préfiguration d'un EVS tripolaire.

Au cours de l'exercice 2024, les reversements effectués par le SITTOIII au titre du soutien pour le tri des emballages ont augmenté de 200 284 € avec notamment un solde de l'année 2023 de 231 528 €.

Roi Morvan a également perçu des soutiens financiers pour le réseau des médiathèques (17 903 €), pour l'étude de transfert de l'assainissement collectif (21 888 €), pour le plan de mobilité simplifié (10 000 €).

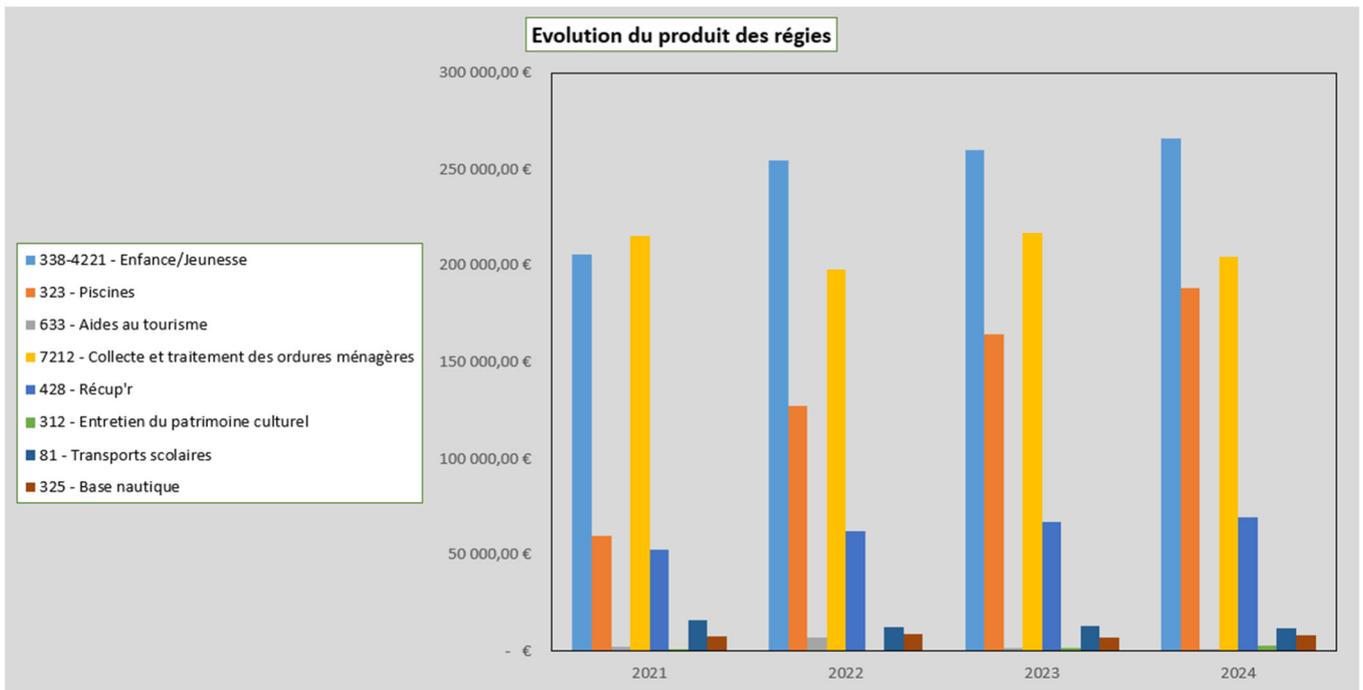
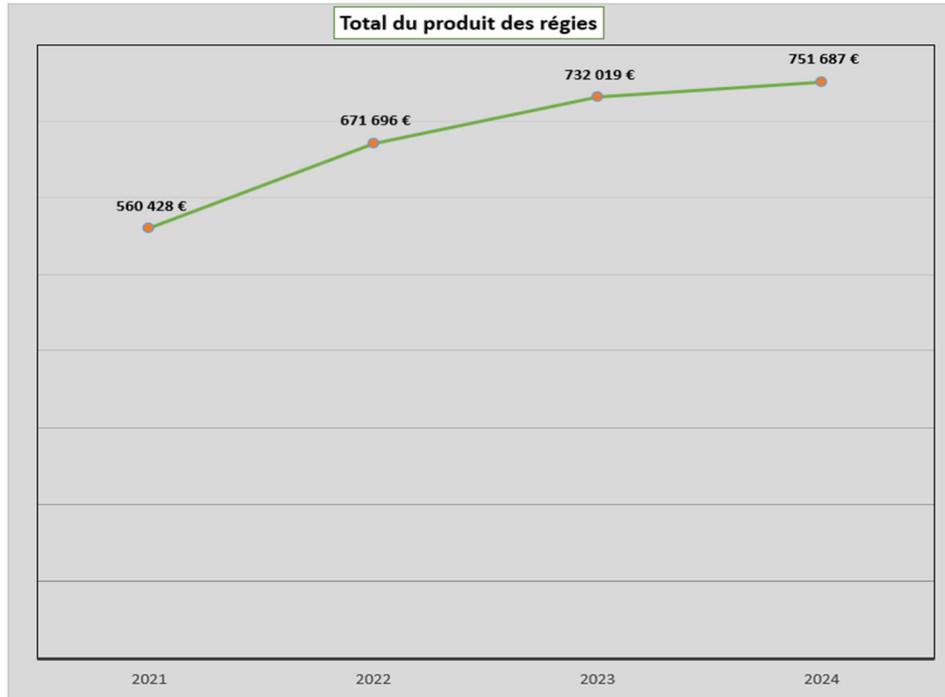


c) Le produit des régies

Le produit des régies a augmenté, passant de 732 019 € en 2023 à 751 687 € en 2024.

Le comparatif des régies montre que celles concernant le Pôle service à la population, le centre aquatique, le patrimoine, la base nautique et la ressourcerie augmentent par rapport à 2023. A l'inverse, les régies liées à la collecte des déchets, au tourisme et au transport scolaire sont en baisse. Concernant la collecte, principale baisse en 2024, cela tient à une diminution des recettes liée à la reprise de matériaux.

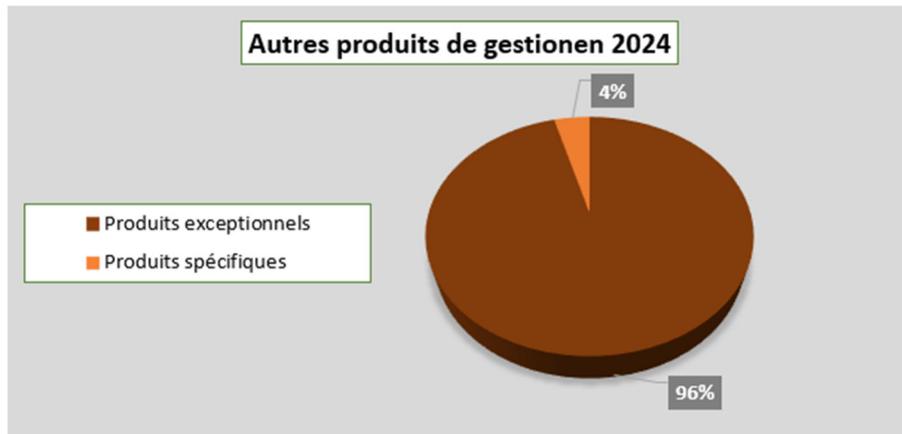
La plus forte hausse concerne le centre aquatique qui offre un panel de services diversifiés. La refonte des activités et du planning a permis d'attirer encore plus de public par rapport à 2023. Le pôle service à la population connaît également une légère augmentation des recettes tout comme la Ressourcerie.



d) Les autres produits de gestion

Les autres produits de gestion constatés aux chapitres 75 et 77 sont en augmentation de 151 920 € en 2024 par rapport à 2023 :

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024	
					Montant	%
Produits exceptionnels	50 849 €	25 621 €	46 875 €	190 396 €	143 520 €	306,18%
Produits spécifiques	8 930 €	6 913 €	- €	8 400 €	8 400 €	
TOTAL	59 779 €	32 533 €	46 875 €	198 796 €	151 920 €	324,10%



Les produits exceptionnels correspondent notamment aux éléments suivants :

- 97 754.65 € perçus pour le service de collecte avec notamment des pénalités appliquées pour non-respect de la clause de performance à un prestataire pour 7 406.94 €, des refacturations pour les surcoûts de transport liées à l'indisponibilité de la plateforme déchets verts de Gourin pour 29 738.71 € et une régularisation de charges constatée en 2023 sur l'exercice 2024 pour 57 000 € ;
- La perception des indemnités versées par les entreprises dans le cadre de l'application des protocoles transactionnels permettant de clore le litige concernant le centre aquatique pour 90 820.30 €.

Par ailleurs, Roi Morvan avait perçu 23 005 € de l'assureur en 2023 au titre des indemnités suite à l'incendie de la micro-crèche de Plouray.

Le produit spécifique de 8 400 € quant à lui correspond à la reprise d'une benne à ordures ménagères dans le cadre d'un marché de fourniture d'un nouveau véhicule pour le service de collecte.

II. Les dépenses

Dépenses de fonctionnement 2024	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2024	CA 2024	Taux
011 - Charges à caractère général	3 488 082,27 €	3 666 845,85 €	4 497 103 €	3 963 398,37 €	88,13%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 573 523,30 €	5 058 228,30 €	5 361 800 €	5 339 152,32 €	99,58%
014 - Atténuations de produits	3 811 484,00 €	3 746 775,00 €	3 712 633 €	3 712 633,00 €	100,00%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	1 038 917 €	- €	0,00%
65 - Autres charges de gestion courante	2 188 699,14 €	2 191 978,24 €	2 693 708 €	2 596 198,97 €	96,38%
66 - Charges financières	106 506,84 €	94 865,95 €	84 927 €	82 866,31 €	97,57%
67 - Charges exceptionnelles	13 436,62 €	772,96 €	20 000 €	288,67 €	1,44%
68 - Dotations aux provisions	- €	801,00 €	585 €	585,00 €	100,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	14 181 732 €	14 760 267 €	17 409 672 €	15 695 122,64 €	90,15%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	738 410,50 €	941 071,67 €	1 107 958 €	1 089 219,56 €	98,31%
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	14 920 143 €	15 701 340 €	18 517 630 €	16 784 342,20 €	90,64%

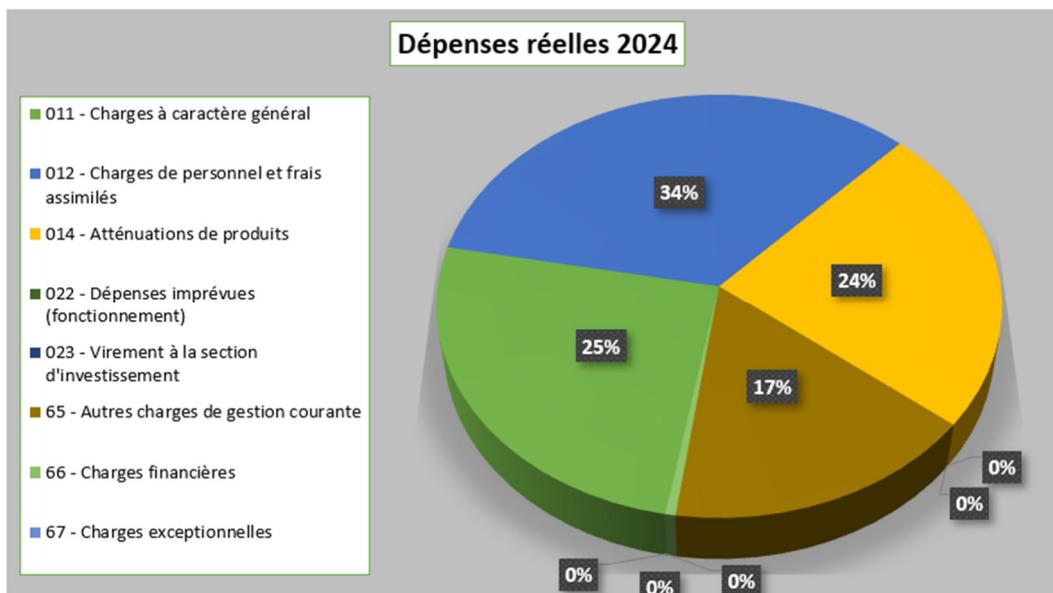
Les réalisations, soit 16 784 342.20 €, atteignent 90.64 % des prévisions. Au chapitre 011, 533 704.63 € ne sont pas réalisés, 97 509.03 € de crédits ne sont pas consommés au chapitre 65, 19 711.33 € au 67 et 22 647.68 € au chapitre 012.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève en 2024 à 15 695 122.64 €, contre 14 760 267 € en 2023.

Entre 2023 et 2024, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est retracée dans le tableau ci-dessous :

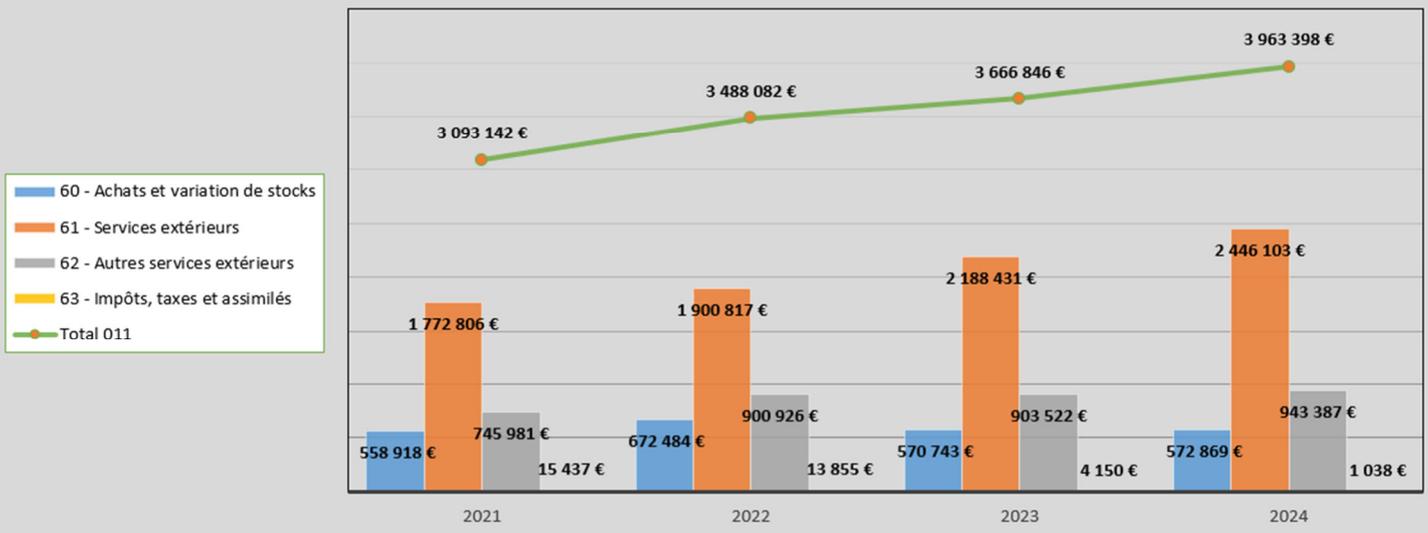
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement 2023/2024	
011 - Charges à caractère général	296 553 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	280 924 €
014 - Atténuations de produits	- 34 142 €
65 - Autres charges de gestion courante	404 221 €
66 - Charges financières	- 12 000 €
67 - Charges exceptionnelles	- 484 €
68 - Dotation aux provisions	- 216 €
Evolution du total des dépenses réelles 2023/2024	934 855 €

Le diagramme suivant permet de constater la répartition de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 entre les différents chapitres :



a) Les charges à caractère général

Evolution des charges à caractère général depuis 2021



Les charges à caractère général, qui regroupent les achats de biens et diverses charges externes correspondant aux dépenses quotidiennes, augmentent de 296 552.32 € entre 2023 et 2024. Cette hausse en 2024 trouve des explications dans les éléments suivants :

- Comptes 60 – achats et variation des stocks en légère hausse de 2 126.31 € :
 - o Des dépenses d'alimentation qui augmentent de 19 536 € sous l'effet conjugué d'une fréquentation un peu plus importante et de l'inflation ;
 - o Une prestation audiovisuelle de 2 795 € pour le service tourisme avec un film « l'hygiène au Moyen-Age » ;
 - o Des dépenses d'électricité en hausse de 16 333 € avec l'entrée en application du nouveau contrat de Morbihan Energies ;
 - o Une baisse de 8 888 € pour la fourniture de gaz du fait de la prise en charge par Dalkia des factures. Les consommations de gaz du centre aquatique sont refacturées par Dalkia et font l'objet de mandatements à l'article 611 ;
 - o Une hausse de 1 950 € pour le combustible dont 1 400 € pour la micro-crèche de Langonnet et 369 € pour l'atelier du soleil ;
 - o Une diminution des dépenses de carburant de 6 664 € ;
 - o Des dépenses d'alimentation diverse en baisse de 951 € ;
 - o Une diminution de 11 634 € sur les autres fournitures principalement du fait de la fin effective de l'achat de sacs jaunes ;
 - o Une hausse de 796 € pour les fournitures d'entretien ;
 - o Une diminution de 7 592 € pour les achats de petits équipements avec notamment des baisses pour les micro-crèches (- 6 623 €), la collecte des déchets (- 7 559 €), la base nautique (- 2 128 €) et le tourisme (- 1 492 €) et des hausses pour le centre aquatique (+ 3 888 €) et le service jeunesse (+ 2 721 €)
 - o Une diminution des fournitures de vêtements de travail pour 2 233 € ;
 - o Des baisses de 252 € pour les fournitures administratives et de 787 € pour les autres fournitures.

- Comptes 61 – services extérieurs en hausse de 257 672 € :
 - o Des contrats et prestations de service en hausse de 276 164 € dont 155 885 € pour le centre aquatique avec la refacturation de l'ensemble de l'électricité et du gaz par Dalkia. Cette augmentation inclut la multiplication par deux du coût des énergies. 128 271 € sont imputables au service de collecte des déchets du fait de la hausse des prix dans les marchés, l'augmentation du coût de traitement ainsi que par l'indisponibilité de la plateforme déchets verts de Gourin, compensée par les recettes exceptionnelles vues précédemment. Des interventions des services techniques municipaux plus nombreuses pour les micro-crèches et

le tourisme se traduisant respectivement par 845 € et 1 197 € de dépenses supplémentaires. Par contre une baisse de 629 € pour le service jeunesse de ces prestations et une diminution de 3 633 € pour le service économie due à une erreur d'imputation dans un rattachement à l'exercice de 2023 ;

- Une baisse de 8 810 € pour la location de matériels dont 6 628 € pour le service jeunesse, 1 725 € pour le service de collecte des déchets et de 664 € pour le service tourisme
 - L'entretien des bâtiments et espaces verts est en hausse de 75 817 € par rapport à 2023 avec notamment la réparation des portails des déchèteries de Gourin, Guémené sur Scorff, Guiscriff et du centre technique pour 11 492 €. Des dépenses à hauteur de 9 779 € pour le domaine de Kéraudrenic (toitures et nettoyage). Une hausse des dépenses de 5 726 € pour l'entretien des ZA. Une hausse de 5 265 € pour les espaces verts des ALSH avec les interventions de l'ESAT de Plouray à Kéraudrenic et la MAS de Guémené sur Scorff. Le nettoyage de la plateforme de la déchèterie de Le Croisty (2 088 €), l'entretien paysager du centre aquatique (1 345 €), l'entretien des toitures du hangar de la Gare et de la MCS (1 800 €), des réparations sur la chaudière du manoir (1 204 €), le désembouage du réseau de chauffage du centre technique (1 441 €)
 - Les réparations sur matériel roulant sont en baisse de 38 644 € avec notamment le service de collecte des déchets en baisse de 25 712 € et le service jeunesse en baisse de 7 596 €
 - Les prestations de maintenance ont connu une hausse de 7 965 € avec la mise en place du logiciel pour le réseau des médiathèques et le coût de la maintenance dans le cadre du déploiement du réseau THD.
- Comptes 62 – autres services extérieurs en hausse de 39 866 € :
- Des dépenses liées au transfert de l'assainissement collectif pour 26 400 € ;
 - Des frais de vente pour la MAS de Guémené sur Scorff pour 5 900 € ;
 - Des essais en charge afin de tester la solidité du plancher de la longère de Kéraudrenic pour 4 140 € ;
 - Une hausse de 11 090 € pour les interventions de COB formation auprès des agents des chantiers d'insertion ;
 - 6 435 € de dépenses pour le démarrage de la prestation du GAB56 pour la restauration scolaire des communes ;
 - Une intervention du cabinet A3SET à hauteur de 13 680 € pour la mise en place du document unique ;
 - Une augmentation des dépenses de 14 796 € pour le PIG en 2024 ;
 - Une baisse de 2 215 € pour le service de collecte car derniers ateliers sur le réemploi en 2023 ;
 - Des créations sonores pour la mise en valeur de sites archéologiques pour 4 305 € ;
 - 10 060 € pour la conception du jeu « à la découverte du patrimoine » ;
 - 7 079 € de dépenses supplémentaires pour des prestations extérieures au bénéfice du service enfance/jeunesse ;
 - Des frais d'acte en baisse de 28 535 € car ces frais étaient liés à l'enquête publique pour le PLUi en 2023 ;
 - Une baisse de 78 134 € pour le transport principalement du fait de factures 2022 et 2023 non reçues pour les transports des ALSH et du centre aquatique avec l'application des clauses des marchés de transport pour l'estimation des rattachements ;
 - Les frais de télécommunication et d'affranchissement sont stables tout comme les frais d'annonces et d'insertions ;
 - Les cotisations sont en baisse de 2 540 € ;
 - Les frais de fêtes et cérémonies sont en augmentation de 2 827 € avec le repas de Noël du personnel ;
 - Les catalogues et imprimés sont en hausse de 11 114 € notamment avec les publications autour du programme TER (9 904 €).

Le compte 6281 (cotisations-adhésions) évolue comme indiqué ci-dessous :

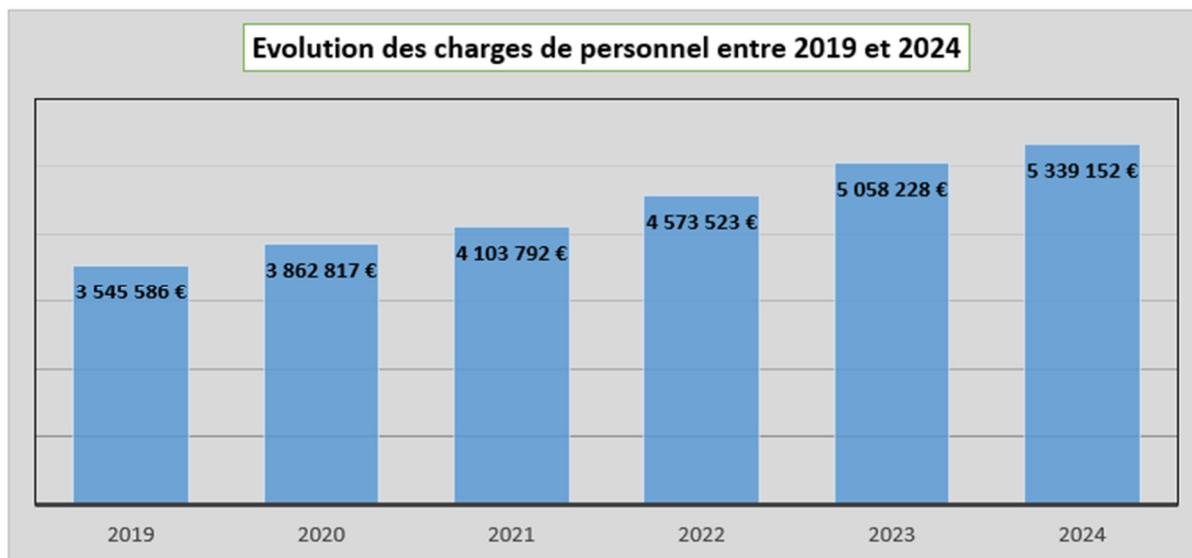
Organismes	2023	2024
ASSOC ADCF ASSEMBLEE DES COMMUNAUTES DE FRANCE	2 793,67 €	2 818,53 €
ASSOC ADIL DU MORBIHAN	8 230,00 €	8 230,00 €
ASSOC ALECOB	7 359,90 €	7 359,90 €
ASSOC DES MAIRES	1 193,66 €	1 204,28 €
ASSOC LIGUE BRETAGNE VOILE	85,00 €	85,00 €
CEREMA	632,43 €	1 264,85 €
COMITE DEPARTEMENTAL VOILE du MORBIHAN	180,00 €	180,00 €
EPL PETR PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE - 020 et 61	128 536,00 €	128 536,00 €
EPL PETR PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE - 633	8 872,00 €	9 585,00 €
EPL SYNDICAT MIXTE E MEGALIS BRETAGNE	1 704,00 €	1 704,00 €
EPL SYNDICAT MIXTE ELLE ISOLE LAITA	- €	- €
SYNDICAT DU SCORFF	11 970,00 €	12 180,00 €
FNCCR	914,29 €	973,67 €
LORIENT AGGLOMERATION - CTBV SCORFF 2022	6 983,00 €	9 752,00 €
MORBIHAN TOURISME	2 000,00 €	2 000,00 €
OCEADE BRETAGNE	60,00 €	60,00 €
PONTIVY COMMUNAUTE PAH	14 536,50 €	7 335,00 €
STE MISSION LOCALE COB	27 174,79 €	27 416,61 €
STE NAUTISME EN BRETAGNE	- €	- €
TARANIS	553,56 €	553,56 €
RESECO	600,00 €	600,00 €
TOTAL	224 378,80 €	221 838,40 €

Au cours de l'exercice 2023, la cotisation à Pontivy Communauté au titre du label Pays d'Art et d'Histoire a été versée pour l'année 2022 et 2023 ce qui explique la baisse constatée en 2024.

La cotisation versée à Lorient Agglomération concerne le Contrat Territorial de Bassin Versant.

- Comptes 63 – impôts et taxes en baisse de 3 111.76 € :
 - o Roi Morvan n'a pas eu à verser de taxes et impôt sur les véhicules en 2024 ni la taxe payée en 2023 pour les travaux du pôle d'insertion sociale.

b) Les charges de personnel



Les charges de personnel ont atteint un niveau de 5 339 152 € pour l'exercice 2024 soit une augmentation de 5.55 %. (+ 280 924 €)

Ces charges de personnel ont été impactées par les événements suivants :

- Le glissement vieillesse et technicité – 25 675 € ;
- Le référent inclusion recruté en octobre 2023 en année pleine – 35 307 € ;
- L'animateur/coordonateur de la vie sociale recruté en novembre 2023 en année pleine – 33 445 € ;
- Une hausse des renforts et remplacements au sein du services de collecte – 8 116 € ;
- La coordination du réseau des médiathèques en année pleine – 13 081 € ;
- Le recrutement d'un chargé de mission pour le transfert de l'assainissement collectif – 29 216 € ;
- Le recrutement d'un chargé de mission pour le développement culturel – 42 897 € ;
- Le recrutement sur un poste de chargé de communication – 8 508 € ;
- La hausse des dépenses de personnel au sein de l'administration générale avec un chargé de maintenance en année pleine et la prise en compte des indemnités d'agent de prévention – 10 400 € ;
- L'augmentation de l'IFSE majoré à hauteur de 8 774 € ;
- Une hausse de 10 255 € pour les agents en insertion au sein des chantiers ;
- La hausse des dépenses de personnel au sein du service enfance jeunesse avec les remplacements et les animateurs – 82 552 € ;
- La cotisation à l'assurance des personnels de l'EPCI a augmenté du fait de la hausse de la masse salariale – 10 912 € ;
- La baisse des dépenses de personnel au sein du centre aquatique – 16 046 € ;
- La baisse des dépenses de personnel pour les micro-crèches du fait de la diminution du versement de l'ARE et de la baisse des cotisations URSSAF – 26 462 €.

A noter pour l'exercice 2024 que les dépenses liées aux remplacements induits par les agents en arrêt sont en très légère baisse de 3 783 €. Elles passent ainsi de 271 040 € en 2023 à 267 257 € pour 2024.

Ces remplacements interviennent pour des arrêts de maladie ordinaire, des congés maternité ou bien des arrêts pour maladie professionnelle.

Evolution du chapitre 012 - répartition des charges de personnel entre les différents emplois

Traitement indiciaire et régime indemnitaire (hors charges patronales et cotisations diverses - CNFPT, CDG...)

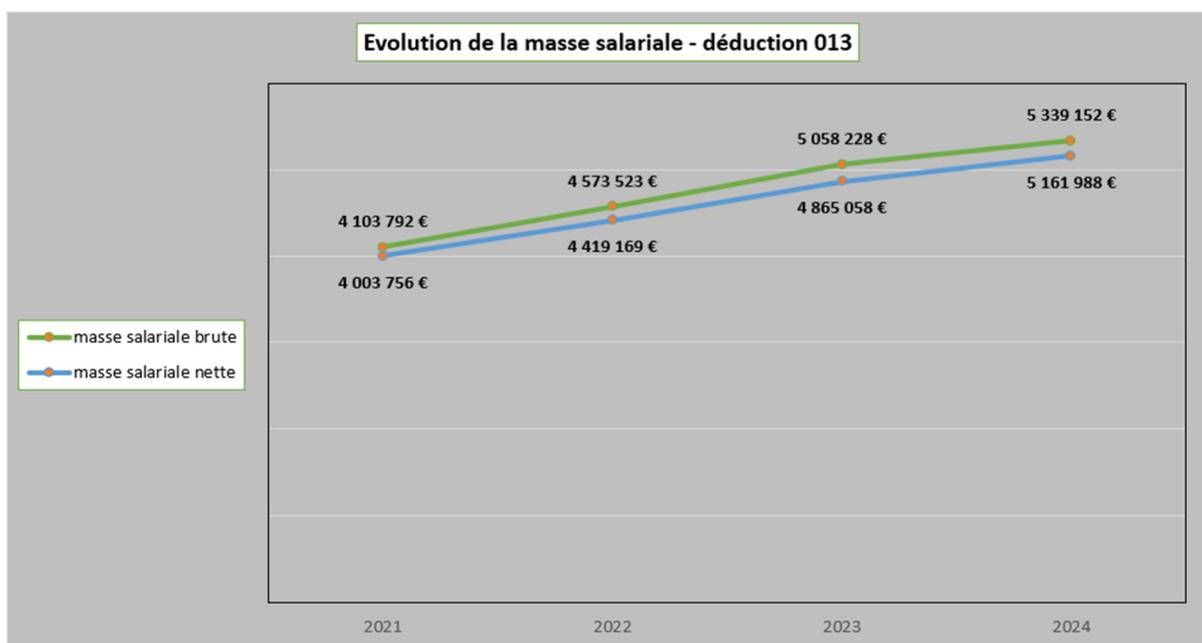
	CA 2021	En % des dépenses	CA 2022	En % des dépenses	CA 2023	En % des dépenses	CA 2024	En % des dépenses
Rémunération des titulaires	1 683 237,30 €	58,14%	1 950 759,98 €	60,50%	2 076 644,95 €	58,30%	2 120 183,42 €	56,28%
Rémunération des non titulaires	893 428,29 €	30,86%	958 627,57 €	29,73%	1 161 494,96 €	32,61%	1 316 081,17 €	34,93%
Emplois d'avenir	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%
Autres emplois d'insertion	215 493,95 €	7,44%	265 299,26 €	8,23%	250 929,47 €	7,04%	249 825,04 €	6,63%
Mise à disposition personnel	102 805,65 €	3,55%	49 833,84 €	1,55%	72 899,06 €	2,05%	81 266,08 €	2,16%
TOTAL	2 894 965 €	100,00%	3 224 521 €	100,00%	3 561 968 €	100,00%	3 767 355,71 €	100,00%

Evolution du chapitre 012 - répartition des charges de personnel entre les différents services

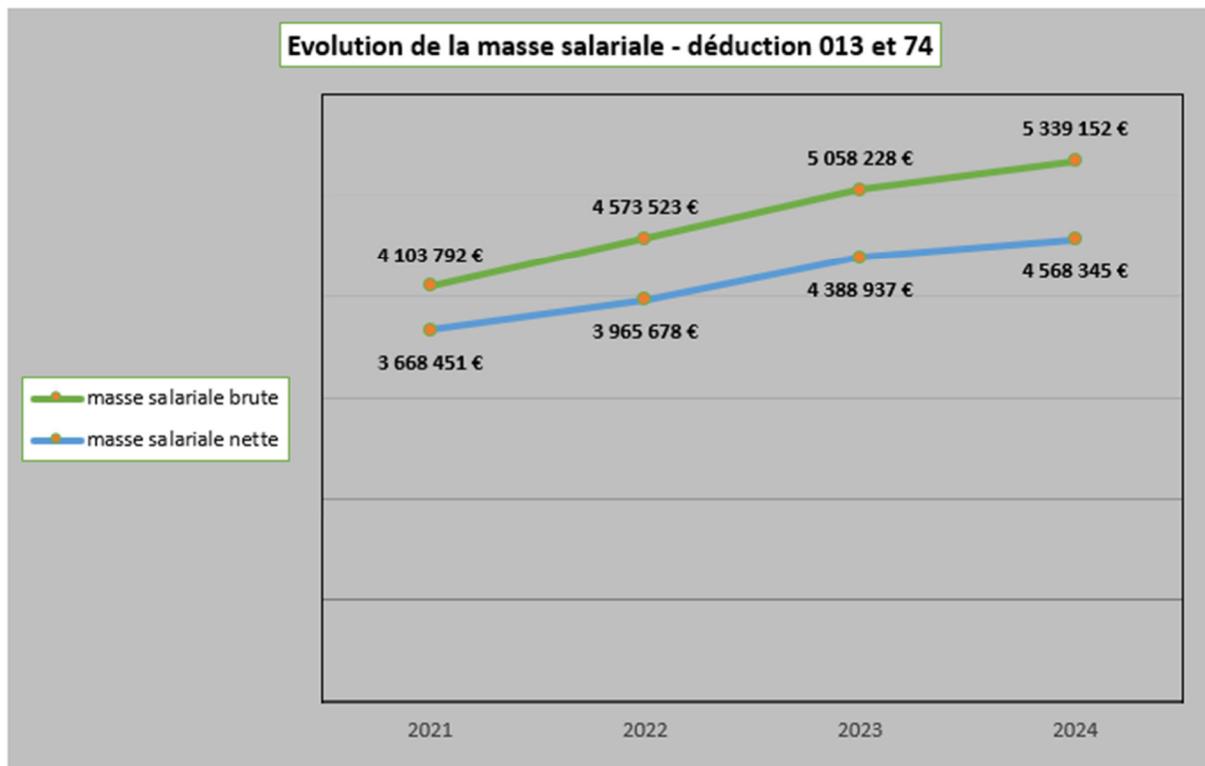
	2021	2022	2023	2024	Variation 2023-2024	
					Montant	%
Administration	611 189 €	681 897 €	757 568 €	849 626 €	92 058 €	12,15%
Transport	5 941 €	35 522 €	39 293 €	40 189 €	896 €	2,28%
Culture	34 391 €	39 618 €	47 643 €	53 550 €	5 907 €	12,40%
Sport	437 515 €	385 609 €	373 450 €	356 534 €	- 16 916 €	-4,53%
Social	489 477 €	574 964 €	641 935 €	644 702 €	2 767 €	0,43%
Enfance jeunesse	1 519 946 €	1 722 523 €	1 841 843 €	1 997 921 €	156 079 €	8,47%
Environnement et urbanisme	803 717 €	909 248 €	1 120 163 €	1 150 612 €	30 449 €	2,72%
Economie-tourisme	201 685 €	224 143 €	236 334 €	246 019 €	9 685 €	4,10%
TOTAL	4 103 861 €	4 573 523 €	5 058 228 €	5 339 152 €	280 924 €	5,55%

Evolution du chapitre 012 – charges de personnel

L'augmentation brute des charges de personnel s'élève à 280 924 €. L'augmentation nette (déduction du remboursement d'indemnités journalières par la CPAM ou l'assurance statutaire) s'élève à 296 930 €.



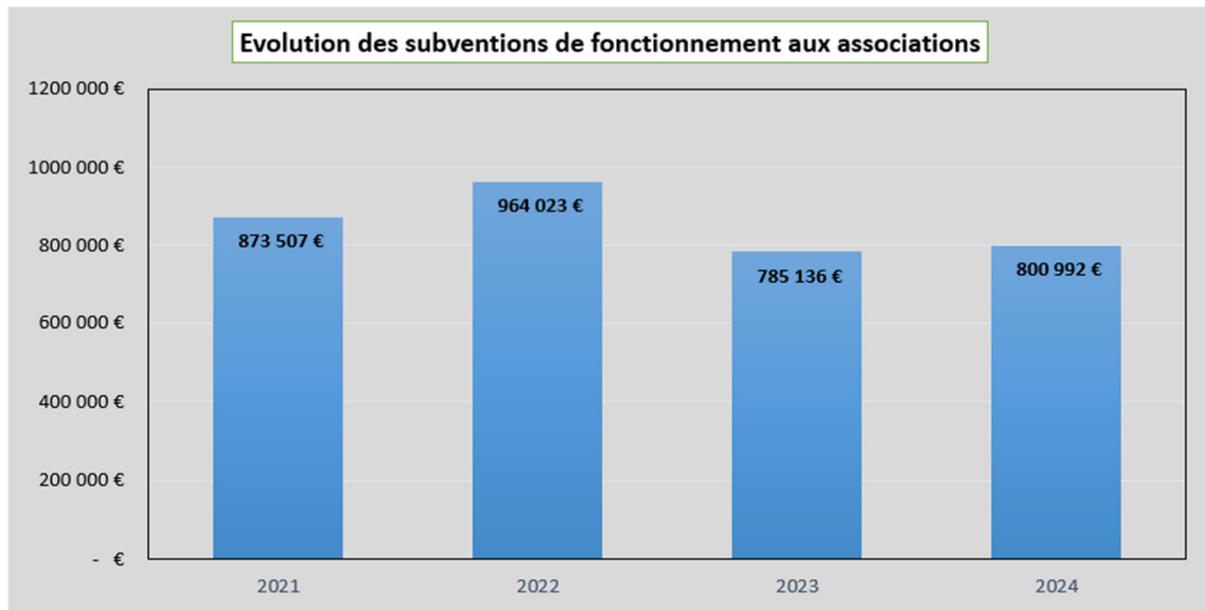
L'information sur cette évolution des charges de personnel peut être enrichie en agrégeant aux données ci-dessus les aides aux postes perçues par l'EPCI au cours de l'exercice. Dans ce cas, l'augmentation nette (déduction du remboursement d'indemnités journalières par la CPAM ou l'assurance statutaire et des aides aux postes) s'élève à 179 408 €.



Roi Morvan bénéficie en effet d'aides financières pour certains recrutements comme indiqué page 12 du présent rapport :

- Chargée de mission mobilité/habitat ;
- Chargée de mission Petites Villes de Demain ;
- Chargé de mission Territoire Economie en Ressources ;
- Chargé de mission planification énergétique ;
- Conseiller numérique et France Service ;
- Contrats aidés pour les chantiers d'insertion ;
- Chargée de mission développement culturel ;
- Chargé de mission transfert assainissement collectif ;
- Le référent inclusion.

c) Les autres charges de gestion courante



Le volume des subventions de fonctionnement aux associations attribuées en 2024 a augmenté de 15 856 € par rapport à 2023 (+ 2 %).

Cette hausse est due à plusieurs facteurs :

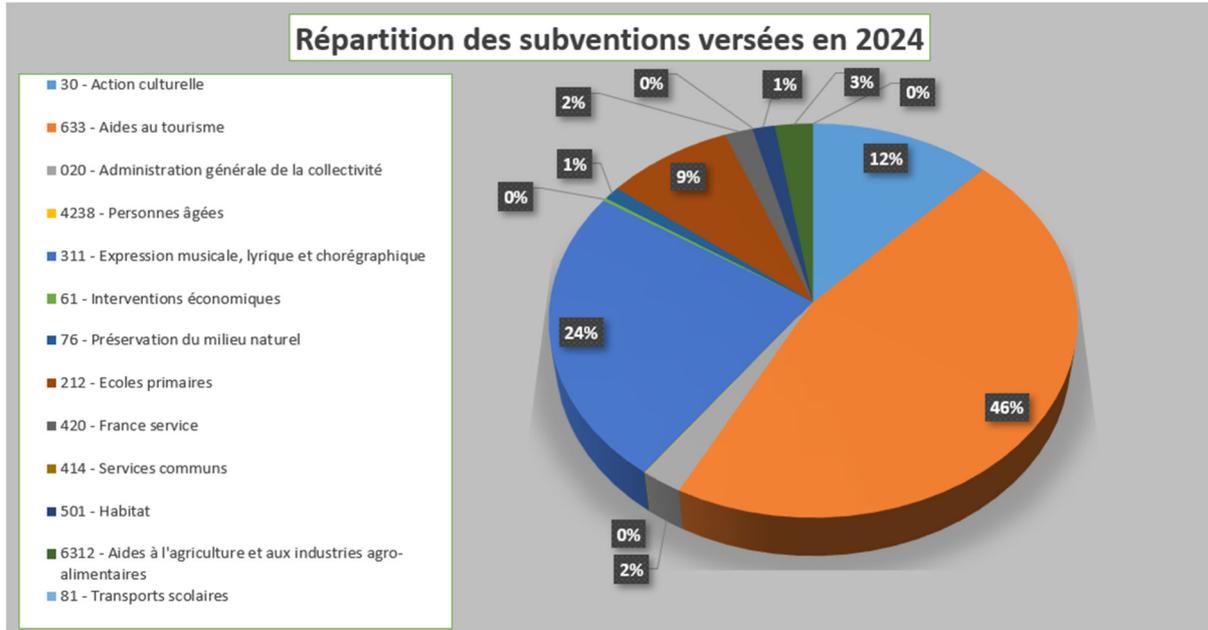
- L'aide territoire zéro chômeurs a été attribuée en totalité pour 2024 accompagnée du solde de 2023, 10 000 € supplémentaires par rapport à 2023 ;
- Les réseaux des écoles a perçu la totalité des aides en 2024 ;
- Le centre d'accès au droit a connu une hausse de la subvention accordée ;
- Les aides versées pour les jeunes agriculteurs sont en hausse de 15 000 €.

En revanche, Roi Morvan Communauté a connu une diminution de certaines aides :

- Baisse pour la destruction des nids de frelons asiatiques de 8 119 € ;
- Aucun versement à EHOP et Wimoov.

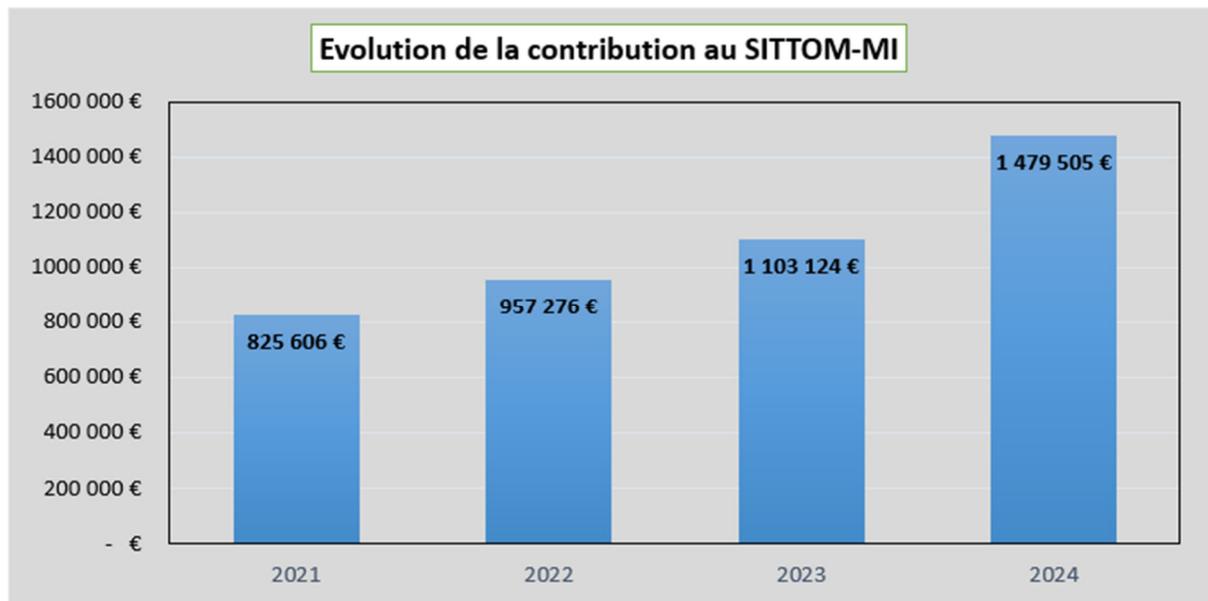
Les subventions représentent environ 5.10 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le tourisme, l'action culturelle et l'école de musique sont les principaux bénéficiaires des subventions de RMCom comme le montre ce diagramme :



Quant aux contributions aux organismes de regroupement qui composent la seconde dépense du chapitre 65, ces dernières concernent essentiellement le SITTOM-MI pour l'incinération des déchets et le tri des emballages. En 2024, la contribution s'est élevée à 1 479 505 €.

Cette hausse s'explique par l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes et de la tarification du SITOM-MI qui a fait évoluer la prestation de 136.58 € la tonne à 163.66 € la tonne ainsi que par l'augmentation des tonnages de déchets.

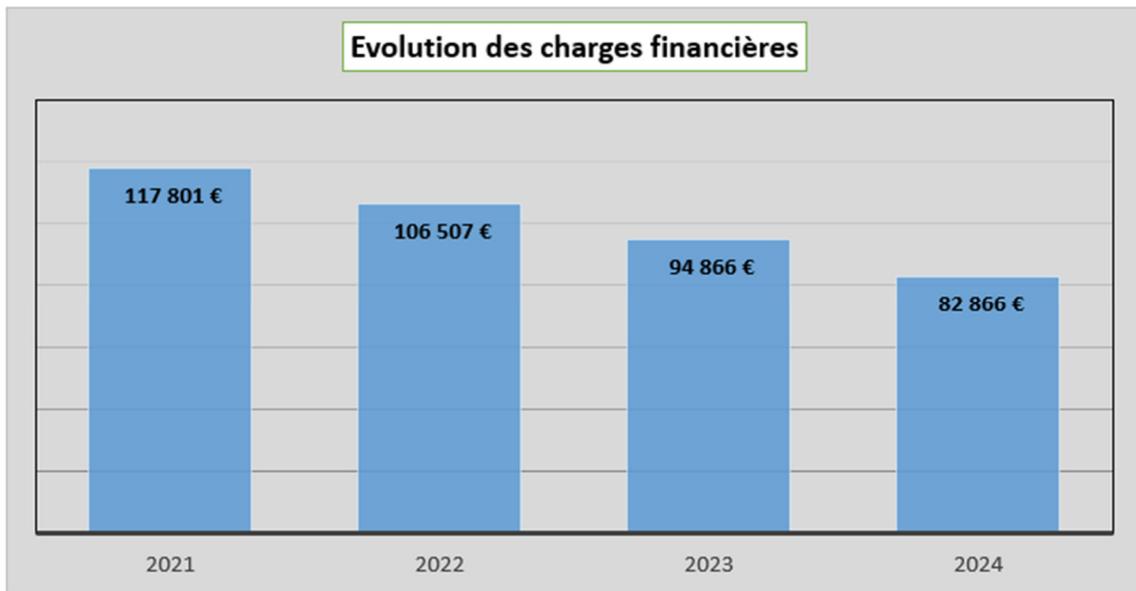


Le chapitre 65 est également impacté par le versement de subventions d'équilibre au budget annexe, à savoir :

- 22 090.80 € au budget ZA ;
- 10 556.78 € au budget Hôtel et Immobilier d'entreprise.

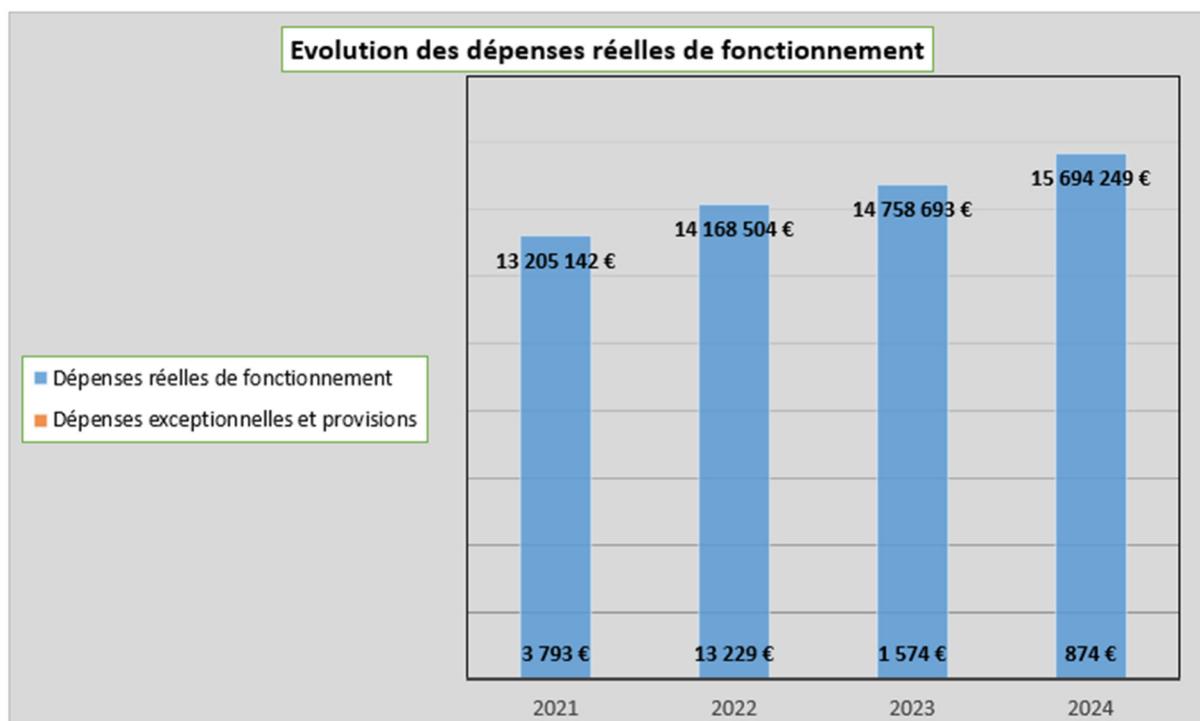
d) Les charges financières

Les charges financières ne représentent pas une dépense importante dans les dépenses de fonctionnement de l'EPCI (0,49% des dépenses réelles de fonctionnement en 2024). Elles ont diminué en 2024 car aucun nouvel emprunt n'a été contracté.



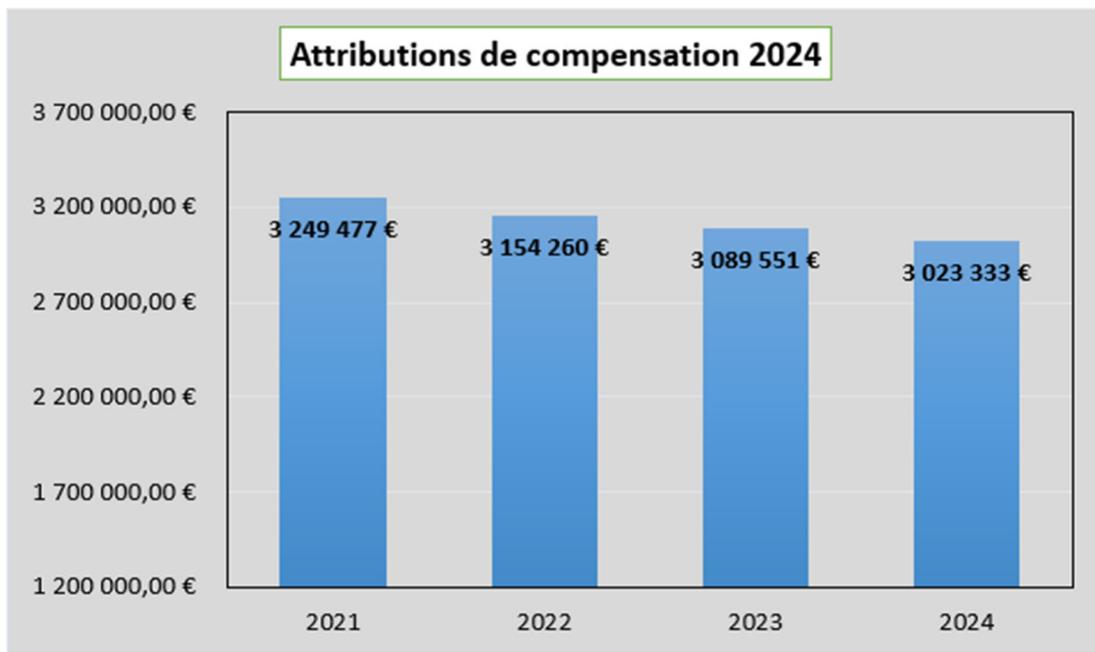
e) Les charges exceptionnelles et les provisions

Le chapitre 67 relatif aux charges spécifiques, avec le changement de nomenclature budgétaire, retranscrit essentiellement des remboursements de trop-perçus. Par ailleurs, le chapitre 68 retrace les provisions budgétaires pour des créances que l'EPCI pourrait potentiellement ne pas recouvrer.



En 2024, les dépenses du chapitre 67 d'un montant de 288 € portent sur des trop perçus concernant des remboursements de famille pour le service ALSH.
Un montant de 585 € a également été mandaté pour les provisions pour risques et charges.

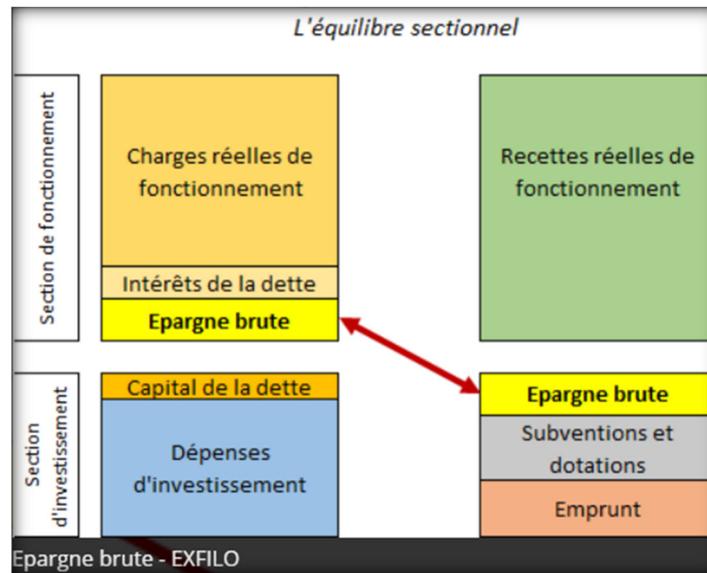
f) Les relations avec les communes membres



RMCom a reversé 3 023 333 € aux communes du territoire au titre des attributions de compensation. Le montant est inférieur à celui de 2023 pour plusieurs motifs :

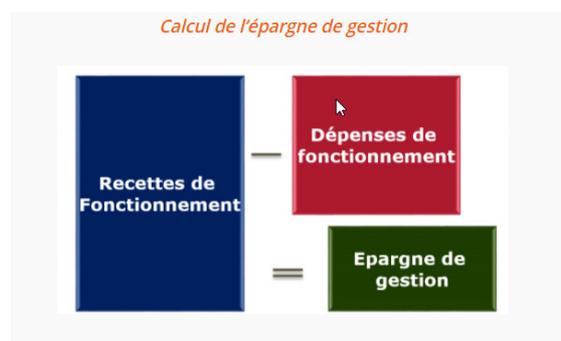
- Evolution du montant des actes traités par le service commun d'autorisation du droit des sols ;
- Evolution du reste à charge de 50% correspondant au service commun du SIG ;
- Impact de la prestation liée à l'achat groupé d'un site internet ;
- Impact du déficit de gestion constaté pour la gestion des micro-crèches pour les communes qui possèdent une structure gérée par Roi Morvan sur leur territoire.

Partie 3 : L'évolution de la situation financière et des ratios financiers



Libellé	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024	
					Montant (€)	% d'évolution
Recettes de gestion	14 397 721 €	15 601 282 €	16 375 657 €	17 188 714 €	813 057 €	4,97%
Dépenses de gestion	13 087 340 €	14 061 997 €	14 663 827 €	15 611 383 €	947 555 €	6,46%
Epargne de gestion	1 310 380 €	1 539 285 €	1 711 830 €	1 577 332 €	- 134 498 €	-7,86%
+ produits exceptionnels	56 857 €	30 347 €	46 875 €	198 796 €	151 920 €	324,10%
- dépenses exceptionnelles (67 et 68)	3 793 €	13 228 €	1 574 €	874 €	- 700 €	-44,49%
- intérêts de la dette	117 801 €	106 507 €	94 866 €	82 866 €	- 12 000 €	-12,65%
= Epargne brute	1 245 643 €	1 449 897 €	1 662 265 €	1 692 387 €	30 122 €	1,81%
- remboursement du capital	421 817 €	439 584 €	449 495 €	459 762 €	10 267 €	2,28%
= Epargne nette	823 825 €	1 010 313 €	1 212 770 €	1 232 625 €	19 855 €	1,64%
Encours de dette au 31/12	5 812 463 €	5 338 812 €	4 855 050 €	4 386 747 €		
Capacité de désendettement (encours de dette/Epargne brute) en années	4,67	3,68	2,92	2,59		
Taux épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement)	8,65%	9,29%	10,15%	9,85%		

L'épargne de gestion (ou excédent brut de fonctionnement) est l'excédent des produits courants moins les charges courantes de fonctionnement hors opérations financières, exceptionnelles, d'amortissement et de provision (comptes 70 à 75 moins les comptes 60 à 65). Elle **permet de juger la gestion financière courante de la collectivité**. Celle de RMCom s'élève à 1 577 332 € en 2024 et elle est en baisse du fait d'une augmentation plus forte des dépenses que des recettes.



L'épargne brute, qui tient compte des mouvements exceptionnels, augmente très légèrement et elle est supérieure au montant du remboursement du capital des emprunts.

L'épargne brute ou autofinancement est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement. L'épargne brute **constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements futurs.**

Elle constitue un double indicateur :

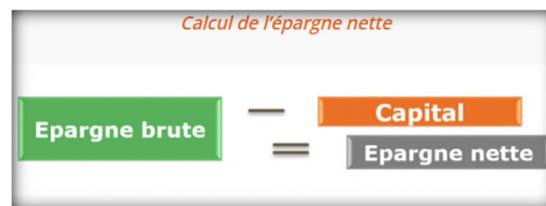
- Un indicateur de l'«aisance» de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un «excédent» de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- Un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute est fondamentale car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative³).

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts). D'ailleurs, l'épargne brute permet un effet de levier important car 100 € d'épargne brute permettent de financer 100 € d'annuités de dette, et donc d'emprunter 1 000 €. **C'est un effet de levier de 1 à 10.**

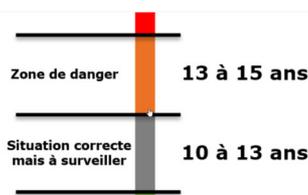
Cependant, ce montant, qui intègre les opérations à caractère exceptionnel, peut varier de façon significative d'une année sur l'autre.

L'épargne nette (ou CAF nette, épargne disponible) correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il **correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.** L'épargne nette constatée en 2024 est positive. Son montant s'élève à **1 232 625 €.**



En cas d'épargne nette négative, un recours aux recettes propres d'investissement pour couvrir le remboursement du capital de la dette est possible. Les recettes propres d'investissement sont principalement composées du FCTVA, éventuellement de la taxe d'aménagement et des produits de cessions d'immobilisation ainsi que des subventions et des emprunts éventuels.

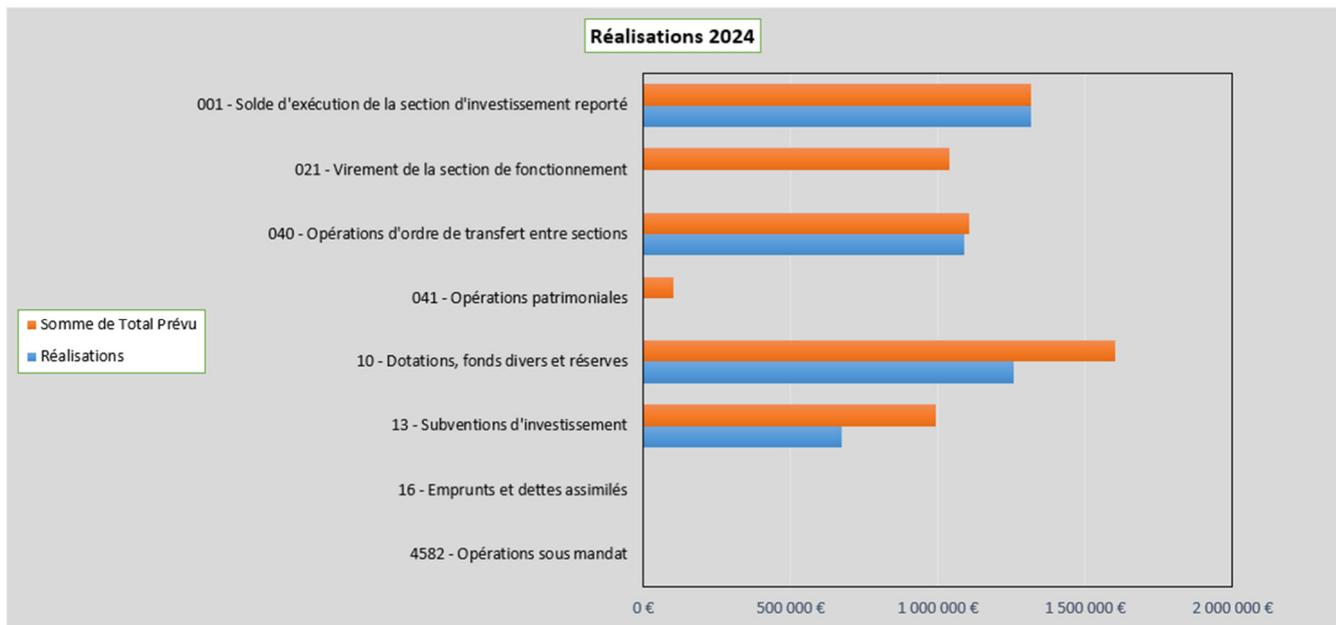
La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, puisque la première doit pouvoir financer la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière de la structure. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette. A l'issu de l'exercice 2024, la capacité de désendettement de RMCom est de 2.59 ans pour le budget principal.



³ L'épargne brute peut être temporairement négative dans la limite où les résultats de fonctionnement reportés (des années précédentes) couvrent ce déficit. Ceci ne constitue qu'une possibilité transitoire (les résultats diminuant).

Partie 4 : La section d'investissement

I. Les recettes



Les réalisations à hauteur de 4 336 085 € (dont 1 314 478 € de report d'investissement) sont inférieures aux prévisions de 1 821 672 €.

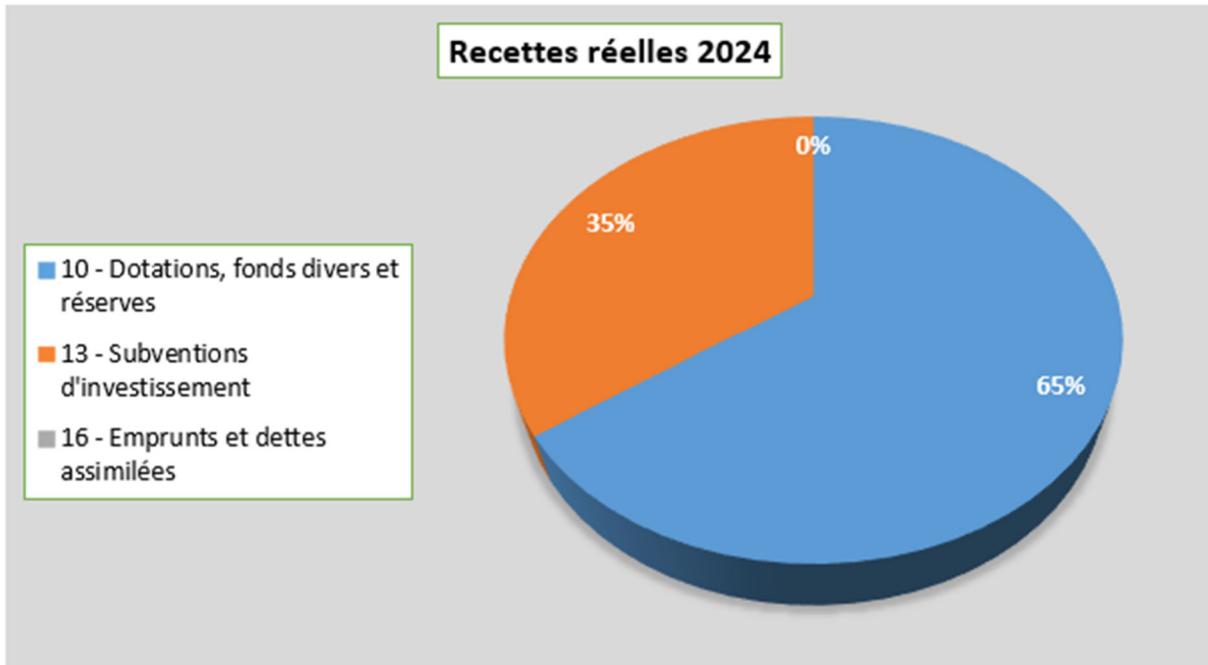
Recettes réelles d'investissement 2024	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2024	CA 2024	Taux d'exécution
10 - Dotations, fonds divers et réserves	542 765,27 €	158 611,95 €	1 046 477,17 €	1 601 066 €	1 259 102,77 €	79%
13 - Subventions d'investissement	239 958,96 €	128 626,93 €	221 443,16 €	993 977 €	673 283,86 €	68%
16 - Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €	- €	- €	- €	- €	
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €	
45 - Opérations sous mandat	- €	- €	7 020,00 €	- €	- €	
TOTAL DES RECETTES REELLES	932 724 €	287 239 €	1 274 940 €	2 595 043 €	1 932 386,63 €	74%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	738 410,50 €	869 218,34 €	941 071,67 €	1 107 958 €	1 089 219,56 €	98%
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 671 135 €	1 156 457 €	2 216 012 €	3 703 001 €	3 021 606,19 €	82%

Les subventions d'investissement dépendent des dépenses d'investissement réalisées et de la fréquence de versement des partenaires financiers. En 2024, le taux de réalisation est de 68 %. Ce taux s'explique notamment par la réception du chantier de rénovation et d'extension de Récup'R réalisée à la fin du mois de décembre 2023 qui a permis de solliciter les soldes des soutiens de l'Etat, de la Région et du Département. Par ailleurs, l'acquisition de la MAS de Guéméné sur Scorff en vue de la création d'un PPEEJ a permis d'obtenir le versement d'une partie de l'aide octroyée par le Département dans le cadre du contrat de territoire. Le chapitre 13 comptabilise également les soutiens régionaux dans le cadre du pass' commerce ainsi que les aides à l'investissement de CITEO pour la collecte sélective. Il comprend enfin un soutien du département pour l'installation d'une nouvelle chaudière bois à Kéraudrenic et des aides de la CAF pour le service enfance jeunesse.

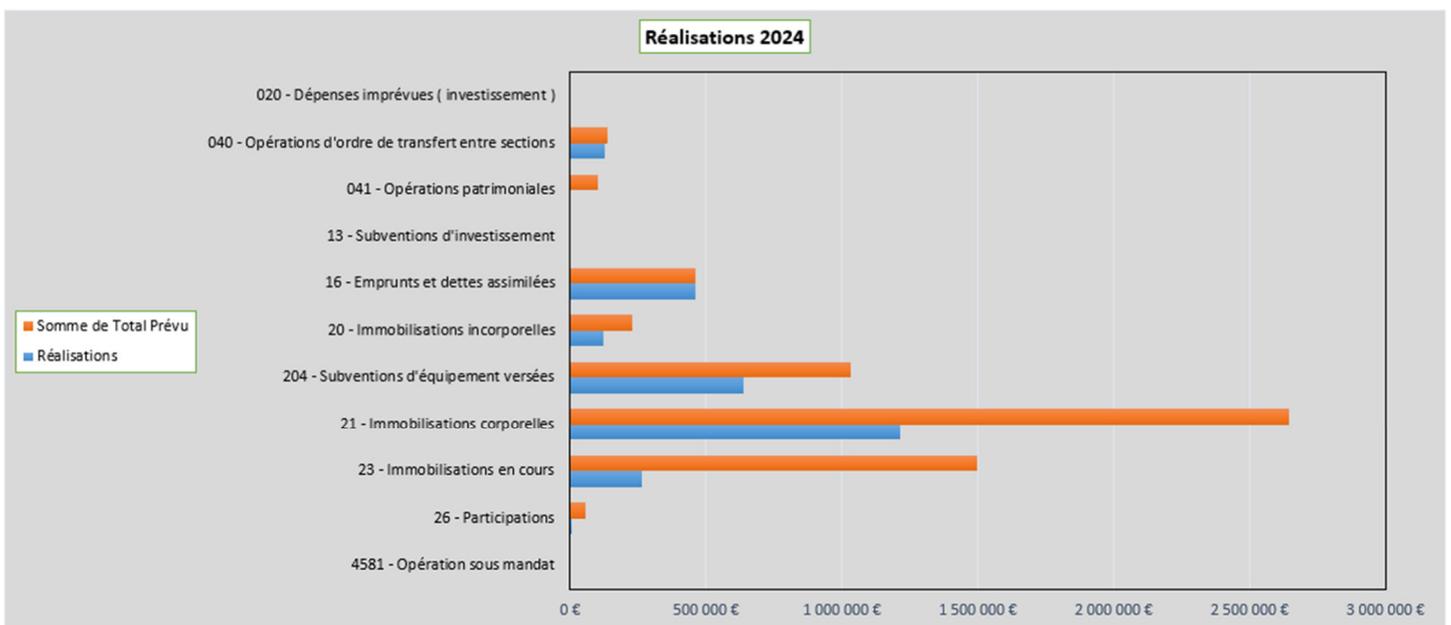
Le chapitre 10 « dotations et fonds divers » totalise, quant à lui, 1 259 102,77 € pour un taux de réalisation par rapport aux prévisions de 79 %. Il est composé du fonds de compensation de la TVA et de l'excédent de fonctionnement capitalisé. La différence est due au FCTVA dont la réalisation se situe à hauteur de 37.84 %. Le FCTVA dépend des investissements éligibles réalisés au cours de l'exercice.

Le chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », qui est la contrepartie du chapitre 042 en dépense de fonctionnement, comptabilise 1 089 219,56 €. Il comprend les dotations aux amortissements des immobilisations.

Le diagramme ci-dessous permet de constater la répartition des recettes réelles perçues au cours de l'exercice 2024, hors report de l'excédent d'investissement 2023 :



II. Les dépenses



Les réalisations à hauteur de 2 826 865.91 € sont inférieures aux prévisions de 3 330 890.42 €. Ceci s'explique principalement par les éléments suivants :

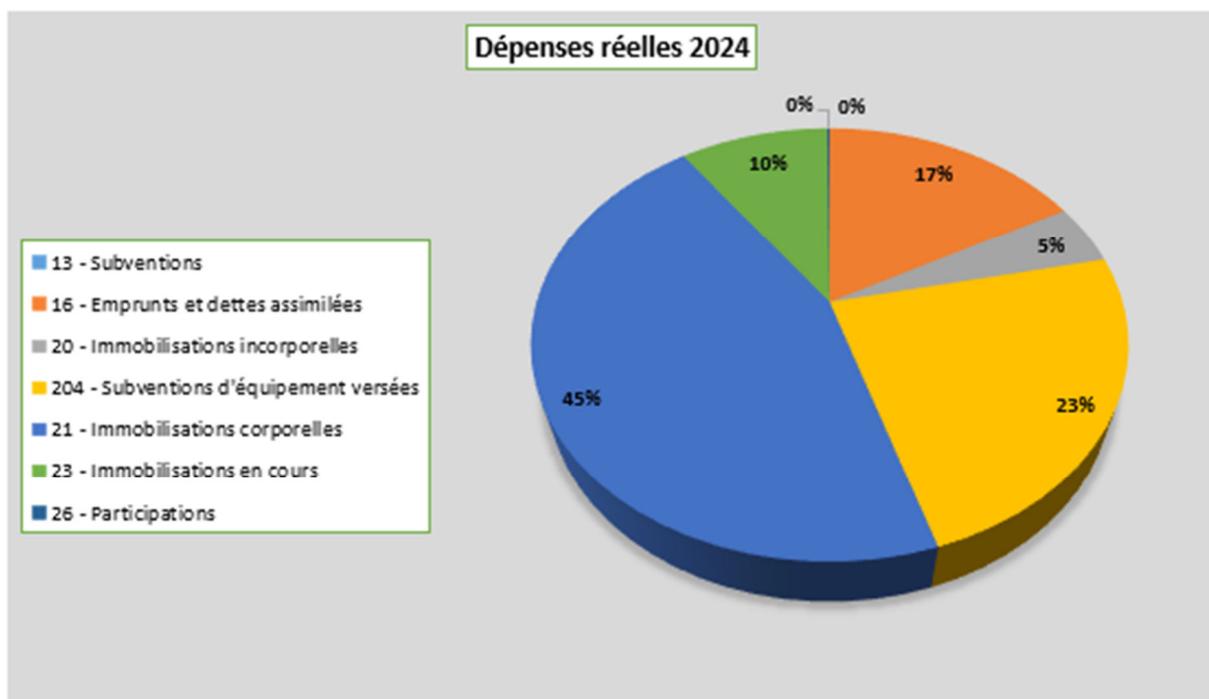
- L'acquisition de 3 bennes destinées aux déchets ménagers inscrite au budget n'a été effective que pour une seule au cours de l'exercice 2024 du fait de délais de livraison importants. Les crédits pour ces 2 bennes sont ainsi reportés sur 2025 ;
- Le programme de requalification de la ZA de pont Min a débuté en fin d'exercice avec le recrutement du maître d'œuvre ;
- Les aides aux commerces ont été moins importantes que programmées ;

- Les fonds de concours pour l'hôpital de Guémené sur Scorff et la maison de santé de Lanvenegen n'ont pas été sollicités ;
- Les travaux aux bains de la reine n'ont pas été réalisés ;
- Il n'y a pas eu d'appel à projet pour le développement des colonnes de collecte ;
- Le logiciel métier pour la collecte donne lieu à un abonnement annuel ;
- L'étude sur les déchetteries s'est achevée au cours de l'exercice et le maître d'œuvre a été sélectionné au mois de septembre 2024 ;
- Les logiciels du service enfance jeunesse n'ont pas été acquis tout comme le minibus ;
- Le renouvellement du matériel prévu au centre aquatique n'a pas été effectif ;
- L'appel à projet Breizh Biodiv' n'a pas été concrétisé en 2024 ;
- Le changement de serveur informatique a été reporté en 2025 pour faire coïncider le nouveau matériel avec le contrat d'infogérance ;
- La participation à la SAS Roi Morvan Energie n'a pas été sollicitée.

Dépenses d'investissement 2024	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Prévisions 2024	CA 2024	Taux d'exécution
020 - Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €	- €	- €	- €	0%
13 - Subventions d'investissement			11 770,80 €	- €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	421 817,49 €	439 584,15 €	449 494,96 €	459 762 €	459 762,33 €	100%
20 - Immobilisations incorporelles	64 302,15 €	131 589,82 €	99 625,56 €	228 939 €	123 477,22 €	54%
204 - Subventions d'équipement versées	1 135 223,73 €	834 477,86 €	881 262,68 €	1 033 354 €	635 497,89 €	61%
21 - Immobilisations corporelles	678 616,17 €	292 072,17 €	278 148,37 €	2 644 866 €	1 215 667,82 €	46%
23 - Immobilisations en cours	322 904,47 €	173 886,53 €	1 140 533,23 €	1 495 675 €	261 952,79 €	18%
4581 - Opérations sous mandat	3 600,00 €	- €	- €	- €	- €	0%
26 - Participations	- €	- €	50 000,00 €	54 000 €	4 000,00 €	7%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 626 464 €	1 871 611 €	2 910 836 €	5 916 596 €	2 700 358,05 €	46%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 588,00 €	246 932,05 €	329 706,83 €	139 800 €	126 507,86 €	90%
041 - Opérations patrimoniales				101 360 €	- €	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 673 052 €	2 118 543 €	3 240 542 €	6 157 756 €	2 826 865,91 €	46%

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement en 2024 est de 46 % par rapport aux prévisions.

Les dépenses liées au remboursement du capital des emprunts représentent 17% des dépenses réelles d'investissement comme le montre le diagramme ci-dessous qui reprend la répartition des dépenses réelles d'investissement.



Les dépenses d'équipement sont synthétisées dans les tableaux suivants :

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR recettes
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €		
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €			
Développement économique - fonctionnement	43 888 €	40 788 €			
Développement économique - investissement	999 173 €	78 451 €	29 182 €	51 169 €	20 982 €
Bornage ZAE pour cession ou rétrocession	3 600 €	0 €			
Etude besoins immobilier et foncier des entreprises - fiche PDT	24 288 €	24 288 €			
Aides aux jeunes agriculteurs	16 000 €	16 500 €			
Action GAB 56 - restauration scolaire	- €	6 435 €			
ZA de Lann Cozlen et Rulan et réfection voirie - valorisation ZAE - BP ZA	90 000 €	0 €			
Acquisition de terrains - BP ZA	80 281 €	0 €			
Panneaux commercialisation sur 2 ZAE	16 595 €	13 828 €		- €	
Renouvellement PC	1 800 €	874 €			
Réservation en ligne télécabine et automatisation accès - BP H&I	19 776 €	17 478 €			
Participation abattoir Rostrenen	4 000 €	4 000 €			
Pass Commerce	150 721 €	31 624 €	29 182 €	32 841 €	20 982 €
ZA de Pont Min - requalification	636 000 €	10 646 €		18 328 €	

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR recettes
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €		
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €			
Tourisme, culture et patrimoine - fonctionnement	128 100 €	67 094 €	86 344 €		
Tourisme, culture et patrimoine - investissement	212 285 €	31 585 €	566 €	8 102 €	- €
Opération touristiques	340 385 €	98 678 €	86 910 €	8 102 €	
Développement tourisme - subventions éventuelles supplémentaires	60 000 €	0 €			
Pacte culturel dont poste chargé de mission	57 200 €	57 034 €	85 000 €		
Jeux - outil de découverte du patrimoine (312)	10 900 €	10 060 €	1 344 €		
Menuiseries office du tourisme	- €	0 €	0 €	650 €	
Mobilier et informatique	2 000 €	1 083 €			
Matériel informatique et sonorisation BDLR	3 500 €	623 €			
Travaux musée de la Gare	9 982 €	16 182 €		- €	
Parcours archéologique et randonnées	- €	422 €	566 €		
Office du tourisme - façade	- €	0 €		7 452 €	
Bains de la Reine - Etude scénographie, local de stockage, CTA, éclairage et traitement humidité	169 218 €	0 €			
Moteur base nautique	3 500 €	3 490 €			
Outillage et matériel	4 000 €	0 €			
Pédalos et gilets de sauvetage + caravane en 2024	12 285 €	9 785 €			
Logiciel base nautique et remplacement mobilier	7 800 €	0 €		- €	

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR recettes
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €		
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €			
Gestion des déchets - fonctionnement	- €	5 053 €	0 €	- €	
Gestion des déchets - investissement	2 093 441 €	733 167 €	23 109 €	766 538 €	- €
Opération déchets ménagers	2 093 441 €	738 220 €			
Réparation portails	- €	5 053 €			
Matériel roulant : fourgon - BOM 2022-2023-2024-2025	960 889 €	330 804 €		601 098,00 €	
Matériel informatique et mobilier	2 000 €	0 €			
Colonnes papiers-verre-huile	56 064 €	0 €			
Bungalow et local DDS eco-station Guisriff	46 800 €	0 €			
Logiciel métier géolocalisation et matériel	18 000 €	0 €			
Etude déchetteries et une partie de maîtrise d'œuvre	255 620 €	55 233 €		89 670,00 €	- €
Nettoyeur haute pression				1 535,00 €	
Caisson amovible pour BOM				52 574,00 €	
Colonnes carton	252 288 €	0 €			
Composteurs individuels, collectifs et partagés, bioseaux	74 040 €	51 527 €		18 515,00 €	- €
Acquisitions nouvelles bacs de tri - généralisation bacs de tri - immobilisateurs	383 640 €	295 603 €	23 109 €	3 146,40 €	
Remplacement bacs OM-bacs fête-bacs CS	44 100 €	0 €			

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR recettes
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €		
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €			
Services à la population - fonctionnement	- €	0 €	0 €		
Services à la population - investissement	871 902 €	484 635 €	240 775 €	98 401 €	44 442 €
Acquisition MAS en 2024 - Etudes - Travaux	670 000 €	440 088 €	217 500 €	91 554,00 €	
Logiciel Jeunesse	25 000 €	0 €			
Renouvellement électromangers et acquisitions matériels	33 100 €	9 140 €	2 099 €		
Étanchéité à l'eau manoir					
Changement fenêtres manoir	- €	0 €			
Sanitaire longère Kéraudrenic et chaudière			21 176 €	- €	44 442 €
Toiture longère	25 954 €	12 261 €			
Conteneur pour stockage Kéraudrenic		11 431 €		4 842 €	- €
Matériel de bureau et informatique et défibrillateur en 2023	6 400 €	4 637 €			
Renouvellement équipements micro-crèches	19 772 €	2 980 €		- €	
Travaux menuiseries 2 micro-crèches		0 €		2 005 €	
Logiciel micro-crèche	17 100 €	0 €			
Acquisition mini-bus	45 000 €	0 €	0 €		
EVS - logiciel	8 000 €	0 €			
Centre aquatique - matériel logiciel de gestion et défibrillateur en 2023	2 400 €	185 €		- €	
Centre aquatique - logiciel de gestion	7 476 €	3 912 €		- €	
Centre aquatique - renouvellement matériel et éclairage subaquatique	11 700 €	0 €			

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR recettes
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €		
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €			
Solidarités - fonctionnement	- €	3 381 €	0 €		
Solidarités - investissement	278 018 €	208 464 €	379 652 €	42 421 €	- €
Tronçonneuses - débroussaillieuses - compresseur - rampe remorque	3 000 €	2 797 €			
Achat outil menuiserie	17 000 €	16 678 €			
Mobilier CNP	- €	872 €			
Rénovation et extension bâtiment Recup'R	163 125 €	119 631 €	379 652 €	36 541 €	- €
Etagères et matériels divers Recup'R suite travaux et clôture	31 493 €	20 223 €		5 880 €	
Matériel informatique et licence logiciel	1 000 €	960 €			
Réhabilitation Atelier du Soleil pour GCSMS - investissement	62 400 €	47 303 €			
Réhabilitation Atelier du Soleil pour GCSMS - fonctionnement	- €	3 381 €			
Gestion des ressources en eau - fonctionnement	56 000 €	48 400 €	21 888 €		
Gestion des ressources en eau - investissement	16 500 €	958 €		- €	- €
Etude de transfert de l'AC	50 000 €	48 400 €	21 888 €		
Appel à projet Breizh biodiv'	6 000 €	0 €			
Matériel et logiciel		958 €			
Appel à projet Breizh biodiv'	16 500 €	0 €		- €	

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR recettes	PREVISION 2025	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €			720 464 €	401 372 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €	5 591 706 €	673 429 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €				5 486 801 €	
Administration générale - fonctionnement	85 300 €	40 559 €	13 639 €			100 220 €	- €
Administration générale - investissement	1 027 633 €	643 669 €	0 €	60 680 €	6 246 €	1 180 317 €	6 246 €
Opération FTTH	594 633 €	582 740 €		- €	- €	582 740 €	- €
Déploiement fibre optique - 3ème tranche	594 633 €	582 740 €		- €	- €	582 740 €	- €
Opération Fonds de concours et mutualisation	342 300 €	39 873 €	0 €	33 000 €	6 246 €	458 000 €	6 246 €
Réseau des médiathèques - fonctionnement (communication, RH, logiciel, navette)	35 300 €	0 €				0 €	0 €
Réseau des médiathèques - investissement	19 000 €	18 738 €	0 €	- €	6 246 €	- €	6 246 €
Fonds de concours maison de santé Lanvénegen (CC 20/09/18)	33 000 €	0 €		33 000 €		33 000 €	- €
Fonds de concours IFER - reconduction	22 000 €	21 135 €				22 000 €	
Hôpital Guémené/Scorff (CC du 31/05/2018) - reconduction	233 000 €	0 €		- €		233 000 €	
Opération Matériel de bureau - informatique - administration générale	176 000 €	61 615 €		27 680 €	- €	239 797 €	- €
Etudes RH	12 000 €	13 680 €				15 000 €	- €
Contrat conseil SVP	22 000 €	21 501 €	13 639 €			22 000 €	0 €
Communication - développement banque d'images	6 000 €	2 250 €				51 100 €	
Audit et sécurité informatique	10 000 €	3 128 €				9 600 €	- €
Infrastructure téléphonique et réserves acquisition	35 000 €	8 274 €				10 000 €	- €
Serveur	36 000 €					48 000 €	
Véhicule et bornes de recharge	20 000 €	2 561 €		18 877 €		18 877 €	
Logiciel et licences	25 000 €	9 450 €		1 200 €		25 000 €	- €
Matériel de bureau et informatique (remplacement PC windows 10 par windows 11 - 1ère tranche)	10 000 €	771 €		7 603 €		27 000 €	- €

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le

ID : 056-245614417-20250313-CAPRINCIPAL2024-BF

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR recettes
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €		
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €			
Aménagement du territoire, mobilités et habitat - fonctionnement	343 330 €	102 645 €	93 655 €		
Aménagement du territoire, mobilités et habitat - investissement	125 143 €	58 662 €		50 000 €	- €
Pacte territorial et PIG pour 6 mois en 2025	130 000 €	102 645 €	78 385 €		
Plan local habitat	72 000 €	0 €	5 270 €		
Etude plan de mobilité simplifié	15 000 €		10 000 €		
Etude schéma réseau de chaleur et filière bois	126 330 €				
PLUI	54 823 €	48 338 €		- €	
Logiciel urbanisme et matériel bureau	16 320 €	10 324 €			
Participation SAS Roi Morvan Energies	50 000 €	0 €		50 000 €	
Aménagement autostop	4 000 €	0 €			
France Service - fonctionnement	- €	0 €		- €	
France Service - investissement	22 796 €	18 482 €		- €	- €
Aménagement bureau Gourin	17 996 €	16 996 €		- €	
Mobilier et informatique pour les bureaux	4 800 €	1 486 €		- €	

Partie 5 : Les budgets annexes

Des budgets annexes doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, lotissements...). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.

RMCom a créé des budgets annexes pour :

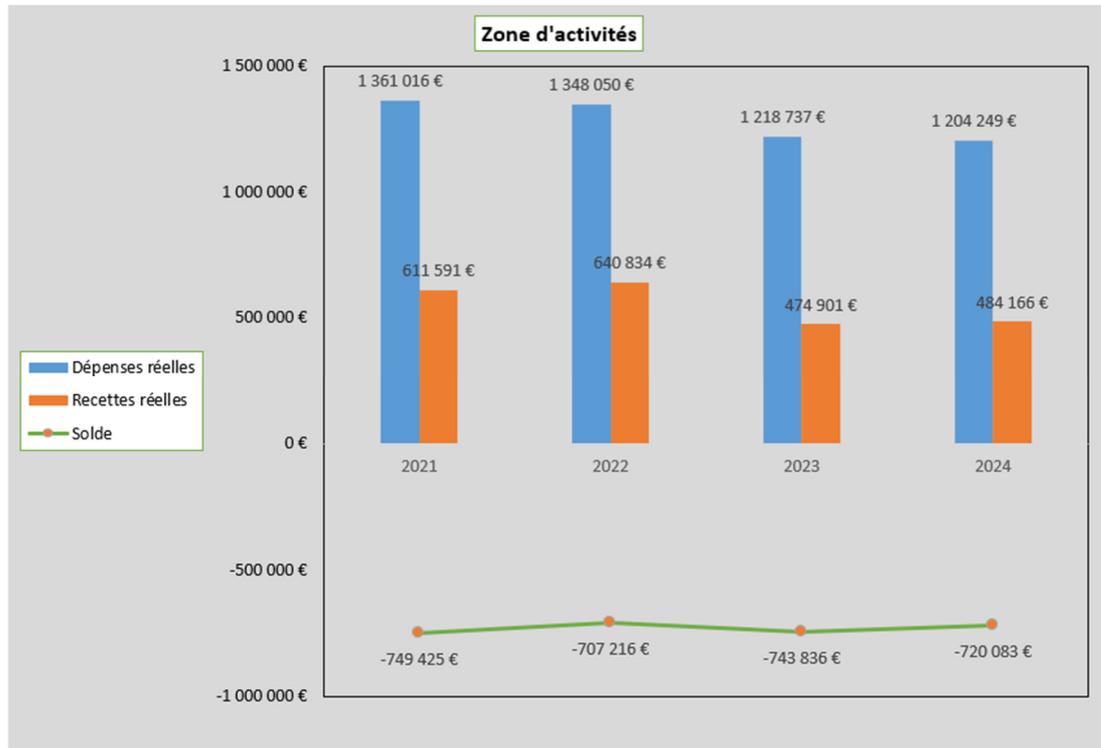
- Les zones d'activités ;
- Les hôtels et immobilier d'entreprise ;
- Le service public d'assainissement non collectif.

Les budgets annexes ZA et H&I peuvent être subventionnés par le budget principal à condition que cela ne conduise pas à des tarifs anormalement bas pour l'utilisateur qui seraient constitutifs de libéralités. Il y a donc des flux croisés entre le budget principal et les budgets annexes.

BA	BP		Opération	Objectif
Recette 77	Dépense 6748	Autofinancement ZA : entretien des espaces verts, électricité, taxes foncières, assurances et toute autre dépense de fonctionnement ne constituant pas une dépense de production d'un terrain à vendre.	Zones non soumises à la comptabilité de stock	Equilibre ZA
Recette 168751	Dépense 276351	Avance au budget ZA : matérialiser les dépenses d'investissement du budget ZA en inscrivant la dépense dans le budget principal. Une délibération doit prévoir le délai dans lequel cette avance sera remboursée. Toutefois un remboursement anticipé partiel ou total est possible si le niveau de commercialisation des opérations le permet ou si RMCom décide de mobiliser sur le budget annexe des financements externes.	Zones soumises à la comptabilité de stock	Equilibre ZA
Recette 774	Dépense 6748	Autofinancement H&I : solde des dépenses et des recettes de fonctionnement y compris les dotations aux amortissements. En prévision, prévoir la couverture du déficit d'investissement par un virement et/ou emprunt. Le déficit de l'opération télécentre est compensé par l'excédent de l'opération biscuiterie.	Télécentre	Equilibre H&I
Dépense 6215	Recette 6419	Remboursement des frais de personnel : individualisation des frais de ménage.	Télécentre	Equilibre H&I
Dépense 6215 et comptes concernés	Recette 6419, 70841, 70872	Remboursement des frais de personnel et autres dépenses (fournitures, assurances...).		Le budget du SPANC doit être équilibré en recettes et dépenses et doit être financé par les redevances des usagers.

I. Le budget « zones d'activités »

Le graphique ci-dessous retrace les dépenses et recettes réelles de fonctionnement et d'investissement :



Fonctionnement et investissement

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des opérations budgétaires, dépenses et recettes réelles et d'ordre :

	2021	2022	2023	Prévision 2024	2024	Taux de réalisation
Résultat de fonctionnement	553 088 €	471 629 €	433 460 €	- €	431 552,32	
D	2 650 053 €	2 638 635 €	2 510 871 €	3 129 944 €	2 497 932,50	79,81%
011 - Charges à caractère général	47 746,41 €	45 536,77 €	39 891,46	218 925,00 €	26 952,29	12,31%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	0,00	- €	- €	
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	0,00	440 030,06 €	- €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 602 303,35 €	2 593 098,35 €	2 470 979,36	2 470 979,36 €	2 470 979,36	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	2,92 €	0,23 €	0,00	10,00 €	0,85	8,50%
R	3 203 140 €	3 110 265 €	2 944 331 €	3 129 944 €	2 929 484,82	93,60%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	582 446,18 €	553 087,62 €	471 629,24	433 460,06 €	433 460,06	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 591 549,35 €	2 469 430,36 €	2 469 430,36	2 644 860,36 €	2 445 318,36	92,46%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 226,45 €	84 386,13 €	564,63	48 120,00 €	26 042,02	54,12%
74 - Dotations, subventions et participations	3 020,00 €	422,23 €	1 209,52	- €	275,38	
75 - Autres produits de gestion courante	3 198,32 €	1 649,34 €	1 497,13	3 504,00 €	24 389,00	696,03%
77 - Produits exceptionnels	13 700,00 €	1 288,91 €	0,00	- €	- €	
Résultat d'investissement	- 1 302 513 €	- 1 178 845 €	- 1 177 296 €	- €	-1 151 635,05	
D	3 904 816 €	3 771 943 €	3 648 275 €	3 822 156 €	3 622 614,41	94,78%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 313 267,04 €	1 302 513,04 €	1 178 845,05	1 177 296,05 €	1 177 296,05	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 591 549,35 €	2 469 430,36 €	2 469 430,36	2 644 860,36 €	2 445 318,36	92,46%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	- €	
R	2 602 303 €	2 593 098 €	2 470 979 €	3 822 156 €	2 470 979,36	64,65%
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	440 030,06 €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 602 303 €	2 593 098 €	2 470 979 €	2 470 979,36 €	2 470 979,36	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	911 146,99 €	- €	0,00%
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €	

a) Le fonctionnement

Le fonctionnement de ce budget retrace toutes les opérations liées aux aménagements des zones qu'elles soient récurrentes (entretien, honoraires divers, ...) ou ponctuelles (aménagement, acquisition de terrains, ...).

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 26 953.14 €. Il s'agit essentiellement de dépenses d'entretien des zones (entretien paysager, électricité...) et des taxes foncières. Par ailleurs, des travaux de remplacement d'une clôture sur la ZA de Kernot ont été réalisés pour un montant de 1 320 €.

En recettes, l'éclairage public de Kernot est facturé à la commune de Le Faouët pour 1 926.12 €. La SAFER a versé 2 200.80 € de loyer pour la mise à disposition de terrains à Meslan. Par ailleurs, Roi Morvan a perçu le solde de la participation de Morbihan Energies pour la reprise de l'éclairage public d'un montant de 275.38 €. Enfin, la vente d'un terrain de la ZA de Kernot a été réalisée pour un montant de 24 112 €.

Les travaux réalisés sur les ZA au cours de l'exercice se répartissent comme suit :

ZONE DE GUERNEACH GOURIN	6 290,80 €
ZA DE KERNOT LE FAOUE	10 838,40 €
ZA BOUTHIRY LE SAINT	2 544,75 €
ZA KER ELISA PLOURAY	65,62 €
LANN COZLEN LOCMALO	985,00 €
DIVERS	0,00 €
RATTACHEMENT DE CHARGES N-1	- 5 035,00 €
RATTACHEMENT DE CHARGES N	1 391,16 €
Total	17 080,73 €

Les dépenses liées aux entretiens des autres zones sont directement intégrées au budget principal.

Le budget principal a abondé le budget ZA pour un montant de 22 090.80 € pour l'exercice 2024

Le résultat réel de l'exercice est de 23 753.26 €. Si on y ajoute l'excédent reporté 2023 de 433 460.06 €, l'excédent réel est de 457 213.32 € pour 2024.

En comptabilisant les opérations d'ordre, l'excédent 2024 se monte à 431 552.32 €.

b) L'investissement

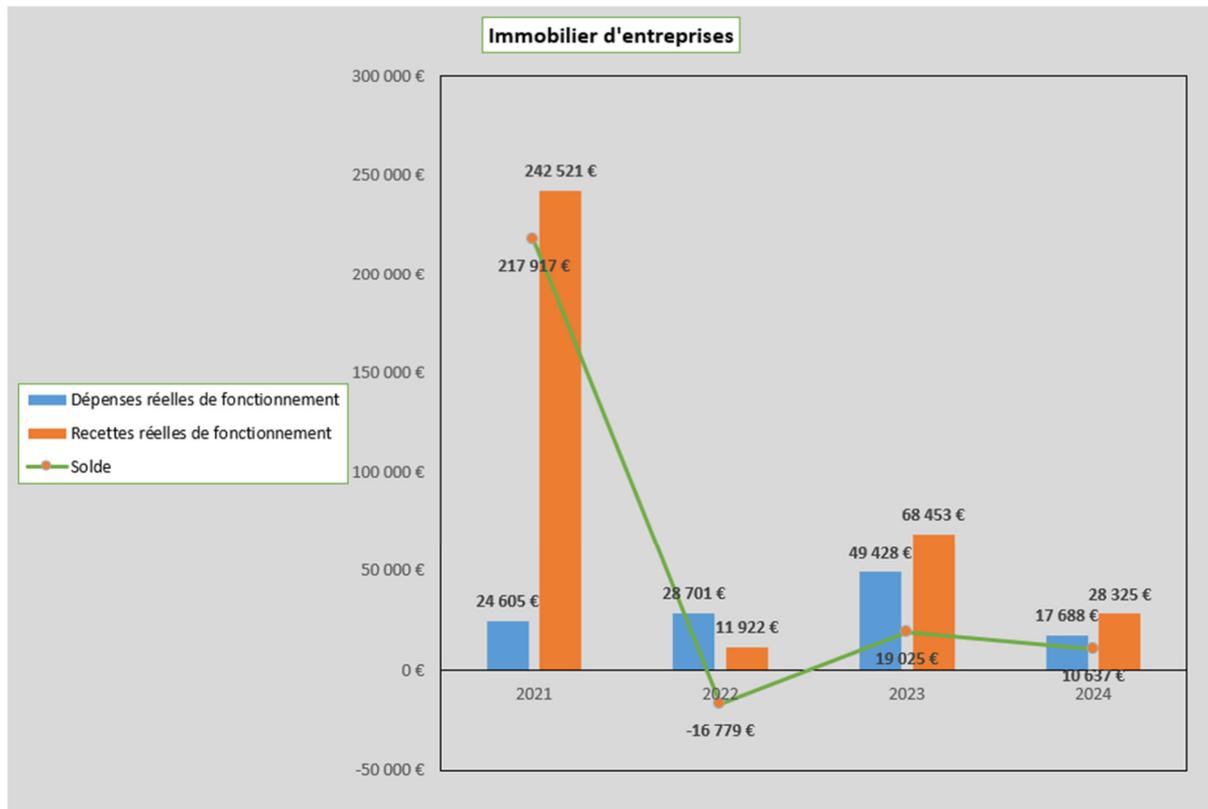
Le résultat de l'exercice est composé du déficit antérieur reporté de 1 177 296.05 € et des écritures de stocks d'une part et de l'amortissement d'une dépense d'investissement d'autre part.

Ainsi, le déficit s'élève à 1 151 635.05 € pour l'exercice 2024 car une écriture d'amortissement pour 1 549 € est comptabilisée.

II. Le budget « immobilier d'entreprises »

a) Le fonctionnement

Le graphique ci-dessous retrace les dépenses et recettes réelles de fonctionnement :



Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

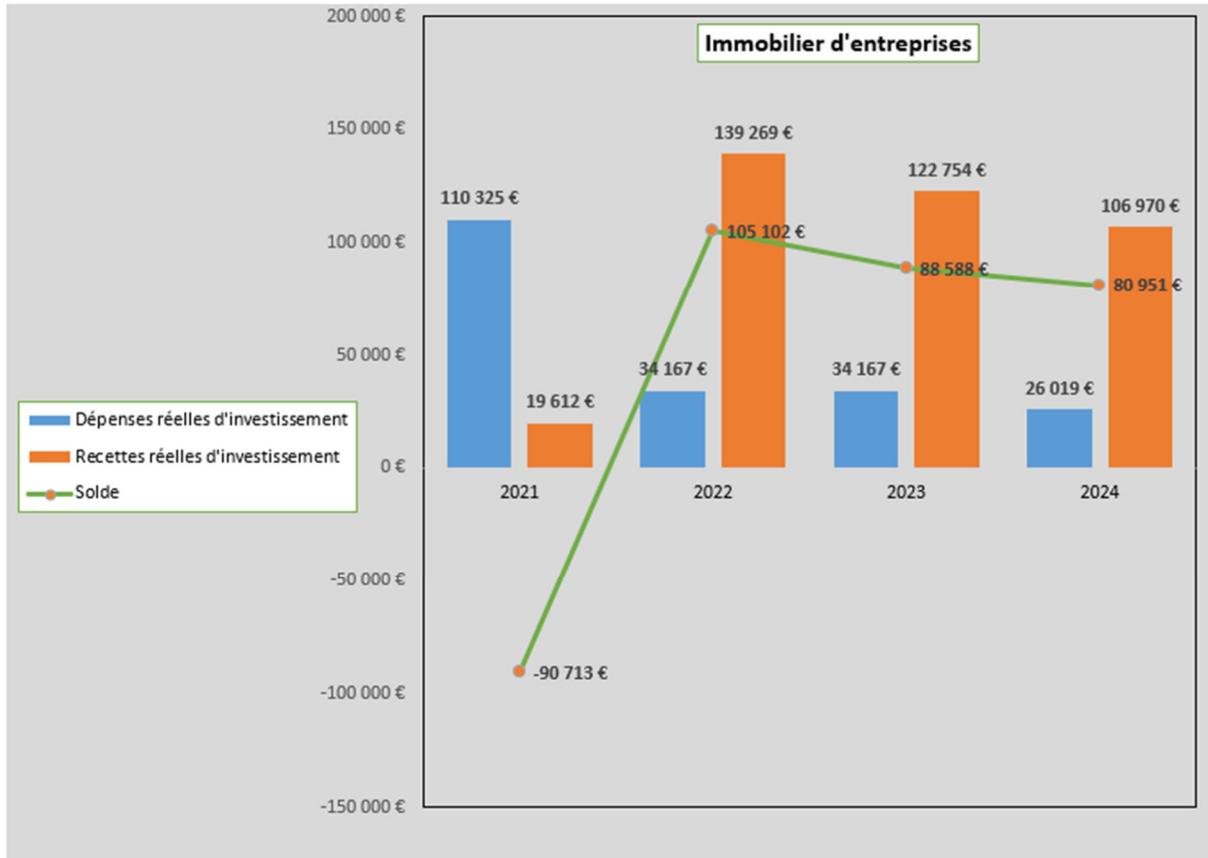
Sur le budget « immobilier d'entreprises », les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse du fait de la subvention versée par le budget principal en 2023 qui a permis de combler le déficit de fonctionnement. Pour autant, les charges courantes sont en hausse avec l'augmentation des tarifs de l'électricité ainsi que des frais de télécommunication.

Les recettes, quant à elles, sont en baisse car la subvention du budget principal est de 10 556.78 € en 2024 contre 55 778.18 € en 2023. Pour autant, les revenus locatifs du télécentre sont en augmentation de 4 451.25 €.

Le résultat réel de l'exercice 2024 est excédentaire à hauteur de 10 636.31 €.

b) L'investissement

Le graphique ci-dessous retrace les dépenses et recettes réelles d'investissement :

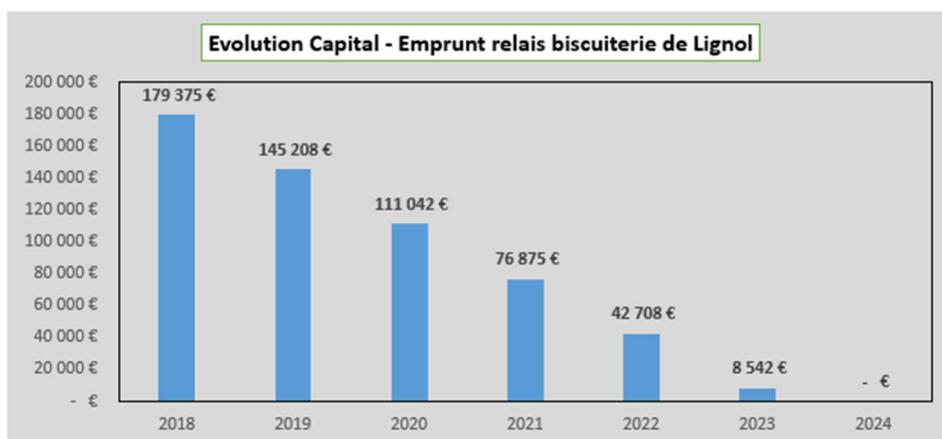


Dépenses et recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles correspondent à l'excédent d'investissement reporté.

Les dépenses réelles concernent :

- le remboursement du capital de l'emprunt pour l'atelier relais de la biscuiterie de Lignol. Cet emprunt est arrivé à échéance au 31/12/2024 ;



- la mise en place d'une plateforme de réservation en ligne et le changement du système de contrôle d'accès au télécentre.

Le résultat réel de l'exercice en investissement est déficitaire à hauteur de 26 018.79 €. Si on cumule avec l'excédent antérieur reporté de 106 969.54 €, l'excédent est de 80 950.75 € pour 2024. Ce résultat excédentaire s'explique par la cession de l'atelier relais en 2021.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des opérations budgétaires, dépenses et recettes réelles et d'ordre :

	2021	2022	2023	Prévision 2024	2024	Taux de réalisation
Résultat de fonctionnement	- 12 066 €	- 34 431 €	643 €	- €	- 799,69 €	
D	352 199 €	74 894 €	95 622 €	74 399,01 €	63 881,48 €	85,86%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	12 065,70 €	34 431,03 €	- €	- €	
011 - Charges à caractère général	18 837,19 €	12 103,87 €	11 825,03 €	19 056,00 €	14 920,31 €	78,30%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	327 594,05 €	46 193,00 €	46 194,00 €	48 193,00 €	46 193,00 €	95,85%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 256,49 €	1 591,20 €	1 800,00 €	7 042,00 €	2 669,78 €	37,91%
65 - Autres charges	2,35 €	0,05 €	- €	10,00 €	0,38 €	3,80%
66 - Charges financières	4 508,71 €	2 940,46 €	1 372,22 €	98,01 €	98,01 €	100,00%
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	
R	340 133 €	40 463 €	96 265 €	74 399,01 €	63 081,79 €	84,79%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	- €	- €	642,96 €	642,96 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 611,70 €	28 541,00 €	27 812,00 €	34 757,00 €	34 757,00 €	100,00%
70 - Produits des services et vente	- €	- €	- €	- €	- €	
75 - Autres produits de gestion courante	46 165,80 €	11 922,25 €	68 453,24 €	38 999,05 €	27 681,83 €	70,98%
77 - Produits exceptionnels	190 926,59 €	- €	- €	- €	- €	0,00%
73 - Impôts et taxes	5 429,00 €	- €	- €	- €	- €	0,00%
Résultat d'investissement	139 269 €	122 754 €	106 970 €	- €	92 386,75 €	
D	207 937 €	62 708 €	61 979 €	155 162,54 €	60 775,79 €	39,17%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	76 158,51 €	- €	- €	- €	- €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 611,70 €	28 541,00 €	27 812,00 €	34 757,00 €	34 757,00 €	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	8 541,51 €	8 541,51 €	100,00%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	23 723,49 €	12 477,28 €	
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	83 140,54 €	- €	
R	347 206 €	185 462 €	168 948 €	155 162,54 €	153 162,54 €	98,71%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	139 268,90 €	122 754,22 €	106 969,54 €	106 969,54 €	100,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	327 594,05 €	46 193,00 €	46 194,00 €	48 193,00 €	46 193,00 €	95,85%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	19 611,74 €	- €	- €	- €	- €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €	- €	
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	

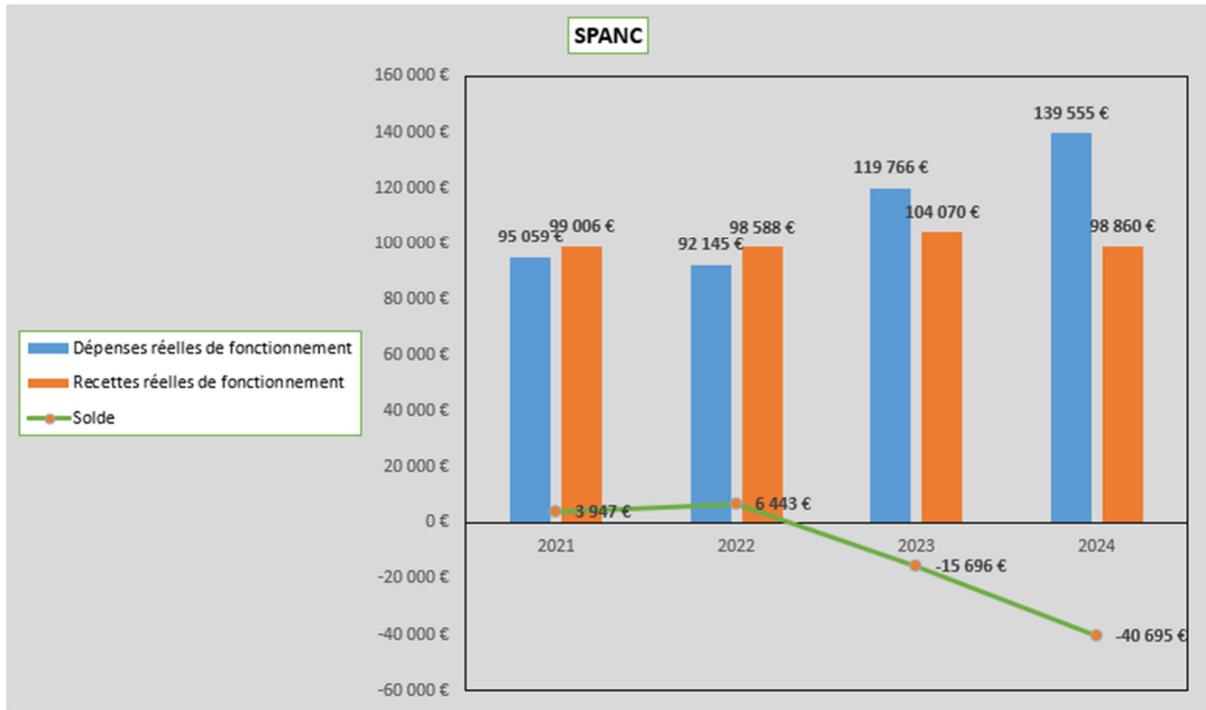
Réel + ordre

En comptabilisant les écritures d'ordre liées aux amortissements le résultat de fonctionnement est déficitaire à hauteur de 799.69 € et la section d'investissement dégage un excédent de 92 386.75 €.

III. Le budget autonome SPANC

a) Le fonctionnement

Le graphique ci-dessous retrace les dépenses et recettes réelles de fonctionnement :



Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 16.52 %. En dépenses, les traitements de agents représentent la première charge avec un montant de 116 279.28 €, en augmentation de 4 652.13 € par rapport à 2023.

La hausse des dépenses s'explique également par le déficit d'exploitation reporté de l'exercice 2023 pour un montant de 16 645.59 €.

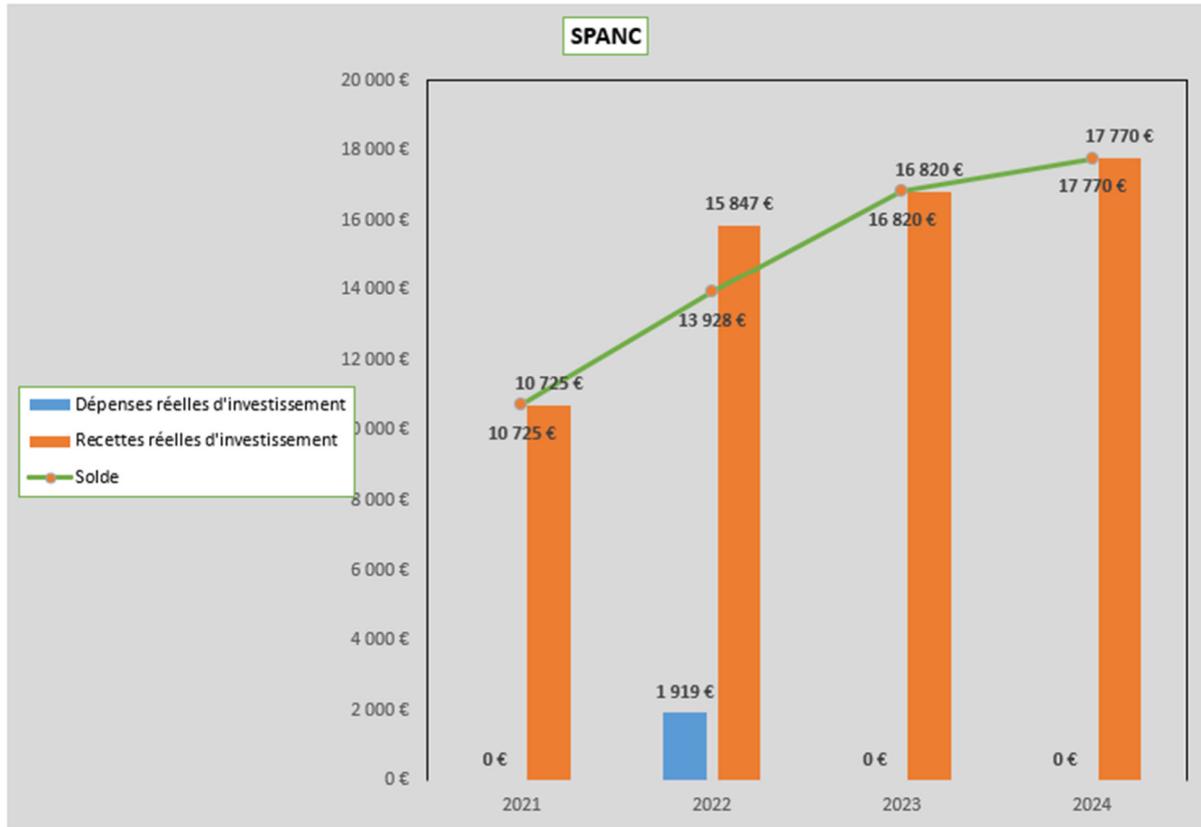
Le résultat réel de l'exercice est déficitaire à hauteur de 24 049.43 €. Si on y ajoute le déficit antérieur reporté de 16 645.59 €, le déficit est de 40 695.02 € pour 2024.

Ces 2 exercices déficitaires consécutifs s'expliquent par l'arrêt d'un agent en 2023 et un congé maternité en 2024. Dans les deux cas, l'absence des agents n'a pas permis d'atteindre les objectifs de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Les recettes attendues ont donc été inférieures au prévisionnel.

En comptabilisant les écritures d'ordre, la section de fonctionnement est déficitaire à hauteur de 41 562.62 €.

b) L'investissement

Le graphique ci-dessous retrace les dépenses et recettes réelles d'investissement :



Dépenses et recettes réelles d'investissement

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée au cours de l'exercice. Seule apparaît sur le graphique le report de l'excédent de la section d'investissement.

Le résultat réel de la section d'investissement excédentaire pour un montant de 17 769.92 € pour 2024.

En comptabilisant les opérations d'ordre, l'excédent d'investissement se monte à 18 637.52 €.

	2021	2022	2023	Prévision 2024	2024	Taux de réalisation
Résultat de fonctionnement	- 861 €	3 552 €	- 16 646 €	- €	-41 562,62	
D	99 867 €	95 036 €	120 716 €	155 520,00 €	140 422,62	90,29%
011 - Charges à caractère général	5 739,06 €	6 226,85 €	8 138,47	10 338,41 €	6 378,15	61,69%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		861,08 €	0,00	16 645,59 €	16 645,59	100,00%
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	0,00	- €	0,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	89 320,03 €	84 956,57 €	111 627,15	125 000,00 €	116 279,28	93,02%
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	0,00	- €	0,00	
68 - Dotations aux provisions	- €	- €	0,00	2 068,00 €	252,00	12,19%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 808,00 €	2 891,56 €	949,90	1 268,00 €	867,60	68,42%
65 - Autres charges de gestion courante	- €	100,01 €	0,00	200,00 €	0,00	0,00%
R	99 006 €	98 588 €	104 070 €	155 520,00 €	98 860,00	63,57%
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	0,00	- €	0,00	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	20 071,97 €	- €	3 551,93	- €	0,00	0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	78 934,00 €	98 588,00 €	100 518,00	155 520,00 €	98 860,00	63,57%
75 - Produits exceptionnels	0,04 €	- €	0,00		0,00	
74 - Subventions d'exploitation	- €	- €	0,00	- €	0,00	
Résultat d'investissement	15 533 €	16 820 €	17 770 €	16 538 €	18 637,52	
D	- €	1 919 €	- €	2 500,00 €	0,00	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	0,00	
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	0,00	
21 - Immobilisations corporelles	- €	1 918,80 €	- €	2 500,00 €	0,00	
R	15 533 €	18 739 €	17 770 €	19 037,92 €	18 637,52 €	97,90%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 724,50 €	15 532,50 €	16 820,02 €	17 769,92 €	17 769,92 €	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	314,76 €	- €	- €	- €	
021 - Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 808,00 €	2 891,56 €	949,90 €	1 268,00 €	867,60 €	68,42%

Réal + ordre

Le résultat cumulé (budget principal + budgets annexes)

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024	
					En €	En %
Recettes réelles avec report	17 522 785,46 €	19 253 657,43 €	20 044 560,65 €	21 009 538,17 €	964 977,52 €	4,81%
Opérations d'ordre	46 588,00 €	246 932,05 €	329 706,83 €	126 507,86 €	- 203 198,97 €	-61,63%
Dépenses réelles	13 208 934,66 €	14 181 732,17 €	14 760 267,30 €	15 695 122,64 €	934 855,34 €	6,33%
Opérations d'ordre	738 410,50 €	869 218,34 €	941 071,67 €	1 089 219,56 €	148 147,89 €	15,74%
Résultat de fonctionnement	3 622 028,30 €	4 449 638,97 €	4 672 928,51 €	4 351 703,83 €	- 321 224,68 €	-6,87%
Recettes réelles avec report	5 235 735,61 €	3 588 332,98 €	3 613 949,07 €	3 246 864,94 €	- 367 084,13 €	-10,16%
Opérations d'ordre	738 410,50 €	869 218,34 €	941 071,67 €	1 089 219,56 €	148 147,89 €	15,74%
Dépenses	2 626 464,01 €	1 871 610,53 €	2 910 835,60 €	2 700 358,05 €	- 210 477,55 €	-7,23%
Opérations d'ordre	46 588,00 €	246 932,05 €	329 706,83 €	126 507,86 €	- 203 198,97 €	-61,63%
Résultat d'investissement	3 301 094,10 €	2 339 008,74 €	1 314 478,31 €	1 509 218,59 €	194 740,28 €	14,82%
Résultat total du budget	6 923 122,40 €	6 788 647,71 €	5 987 406,82 €	5 860 922,42 €	- 126 484,40 €	-2,11%
Résultat cumulés SPANC	14 671,42 €	20 371,95 €	1 124,33 €	- 22 925,10 €	- 24 049,43 €	-2139,00%
Résultats cumulés Hôtels et immobilier	127 203,20 €	88 323,19 €	107 612,50 €	91 587,06 €	- 16 025,44 €	-14,89%
Résultats cumulés ZA	- 749 425,42 €	- 707 215,81 €	- 743 835,99 €	- 720 082,73 €	23 753,26 €	-3,19%
Fonds de roulement au 01/01/N	7 031 574,05 €	6 315 571,60 €	6 190 127,04 €	5 352 307,66 €	- 837 819,38 €	-13,53%
Fonds de roulement au 31/12/N	6 315 571,60 €	6 190 127,04 €	5 352 307,66 €	5 209 501,65 €	- 142 806,01 €	-2,67%

En cumulant l'ensemble des budgets, le fonds de roulement est en diminution de 142 806.01 €.

Le poids du budget annexe ZA diminue légèrement et celui du budget SPANC augmente sous l'effet d'un déficit constaté au cours des exercices 2023 et 2024. La part du budget Hôtels et immobilier impacte positivement le fonds de roulement pour cet exercice 2024 grâce à la cession de l'atelier relais de Lignol en 2021.